Salle du Globe,

Encoignure des rues St-Pierre et St-Claude, Près du Vieux Bassin.

Le public est prévenu que l'ouverture [illegible] samedi [illegible] BAL MASQUÉ [illegible] à la fin de la saison [illegible].

[illegible] seront annoncés comme précédemment [illegible] encoignures [illegible].

[illegible] sous la direction d'un chef re[illegible] et les contredanses [illegible] exécutées.

Près de la salle de bal se trouvera un SALON [illegible] toute espèce de liqueurs [illegible]. Également, un RESTAURANT [illegible] la direction d'un excellent maître cuisinier. [illegible] de police désignés par le Recorder, [illegible] bon ordre durant le bal.

Les armes seront strictement défendues.

S. VIOSCA, Propriétaire.

A. WHITLOCK, Directeur. 12 oct

Éducation Classique et Générale

PAROISSE ST. CHARLES.

John Cluff, principal, autrefois professeur de langues classiques et de littérature anglaise au Collège Jefferson.

L[illegible] de cette institution est de porter l'éducation [illegible] des parents à envoyer [illegible] une instruction solide hors [illegible] Louisiane.

[illegible] au dessus de Carrollton, sur [illegible] Mississipi, et accessible de tous les [illegible]. Cette institution se recommande par sa [illegible] pureté de l'air. Rien n'a été né[illegible] élèves, avec une éducation [illegible] saine et tous les agréments [illegible].

[illegible] comprend toutes les branches [illegible] et dirigée dans un but [illegible] les langues latine, grecque, française, [illegible] et les mathématiques, en outre [illegible] une bonne éducation anglaise.

Prix, $150 par an.

S'adresser à MM. Felix Grima, S. C. Bell, Bourg[illegible] et Ganucheau, F. J. Durant, à la Nlle-Orléans; MM. Ed. Fortier, paroisse Jefferson, J. F. [illegible] De Logan, A. Labranche, St-Charles, A. [illegible] Victor Aime, St. Jacques, et Chs. Ga[illegible] à Baton Rouge.

N. B. MM. [illegible] et Ganucheau, No. 22, [illegible] Orléans, se chargent de toutes [illegible] 6nov—1m

Orleans High School.

E[illegible] EVERETT, A. M., principal et pro[illegible] 1850—51, a com[illegible] Cette institution offre aux [illegible] pour l'étude des langues [illegible] modernes.

De nouveaux arrangements ont été faits au bâtiment et aux salles de récréations, et l'établissement est [illegible] pour un pensionnat et externat.

Pour plus [illegible] s'adresser au principal, [illegible] Esplanade.

Th. Moreau,

RUE ROYALE [illegible].

[illegible]

I[illegible] françaises, an[illegible] industrie, por[illegible] en gros [illegible] et layettes, ve[illegible] tapisserie, [illegible] crochet [illegible] bonneterie en [illegible] assortiment [illegible] cheveux, nattes, [illegible].

T. Moreau a l'honneur de prévenir les dames [illegible] donner plus d'extension à ses affaires, [illegible] réunir à sa maison un nouveau magasin, [illegible] articles de mercerie, rubans de soie, et [illegible] assortiment complet de nouveaux dessins de la [illegible] sur canevas, [illegible] pour la brode[illegible]. 15nov

Auguste Barraud,

Encoignure Royale et Orléans.

V[illegible] derniers navires un [illegible] reçoit [illegible]

[illegible] POUR HOMMES

[illegible]

ARTICLES DE DAMES.

[illegible]

65800 CIGARES de la Havane, de toutes les [illegible] des meilleures marques [illegible] Pierre Soulé, de la Ha[illegible] D. BORNIO Jr., 34 rue Gravier

151,300 CIGARES de la Havane de [illegible] D. BORNIO JR., 34, rue Gravier

111,300 CIGARES de la Havane de [illegible] D. BORNIO Jr. 34 rue Gravier

C[illegible] 150,000 cigares, 141,000 do, 112,000 do [illegible] J. M. CABALLERO, 46 Vieille Levée.

THOMAS C. PAYAN & Co.

[illegible] CANAL, 10, Marchands en gros et en détail, d'habillement confectionnés.

MANUFACTURE [illegible] PAYAN [illegible] Newark, N. J.

MAGASIN DE CIGARES DE [illegible]

MATCHES

L[illegible] M. Lacour [illegible] New [illegible] LANG, No 138, rue [illegible]

EN GROS ET EN DÉTAIL, aux prix de Paris

PARFUMERIE DE PARIS.

L. BUSSY.

[illegible] 22, entre Conti [illegible]

E[illegible] J. N. CURIEN, Rue Dumaine No 32.

H[illegible] DE BALEINE—6,000 gallons huile de [illegible] à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette.

H[illegible] DE CACHALOT—2,000 gallons huile [illegible] à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette.

[illegible] convenables aux marchés du Mexique et de la Californie.

D[illegible] INDIENNES [illegible]

E[illegible] J & J TARDOS [illegible]

C[illegible] J & J TARDOS, 31 Vieille Levée.

V[illegible] J & J TARDOS, 31 Vieille Levée.

S[illegible] de sardines [illegible] 2500 quarts do [illegible] J & J TARDOS, 31 rue Vieille Levée

V[illegible] J & J TARDOS, 31 Vieille Levée

[illegible] New York, à vendre [illegible]

[illegible] Magnésie calcinée et carbonatée. [illegible] de Fahnestock. [illegible] de soude et acide tartrique. [illegible] et des Barbades, [illegible] en boîtes de ferblanc. [illegible] avec et sans préparation [illegible] de Saratoga. [illegible]

E. E. MOUGIN, [illegible]

[illegible] navires Mediator [illegible] New York, un grand [illegible]

[illegible] Brésil râpé, en barils. Santal rouge idem, en barils, [illegible] de Venise et ocre [illegible] alum et colle [illegible] de Soude et potasse [illegible] Millets, plat et rond [illegible] sulfurique [illegible] muriat. [illegible] tartrique et oxalique [illegible]

A. A. PEYCHAUD, 108, rue Royale

J. DUCLOUX, Pharmacien.

Rue de la Levée, No. 7, en face le marché du Port, 3me Municipalité,

TIENT constamment un grand assortiment de médicaments frais et bien préparés.

Aussi—Médecines patentées, telles que Fébrifuges, infaillibles pour guérir la fièvre intermittente, quel que soit son caractère.

Opiat Balsamique,

Remède souverain contre les maladies secrètes.

Mixture contre les diarrhées. 12nov—7f

PICADURA—5 barils de 1re qualité, à vendre par D. BORNIO Jr.

PROCLAMATION,

Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la mort de l'hon. John H. Harmanson, Représentant du Troisième District congressionnel de l'Etat de la Louisiane, a laissé une vacance dans la Chambre des Représentans des Etats-Unis, il est ordonné qu'une élection sera tenue dans ledit District congressionnel, le 30 novembre, aux endroits ordinaires où les élections sont tenues et conformément aux lois existantes, pour nommer un représentant au Congrès qui remplira ladite vacance et servira pendant le terme pour lequel ledit membre avait été élu.

En conséquence, j'ai lancé la présente proclamation pour notifier de la dite élection les électeurs et les votants dument qualifiés dudit District et pour ordonner aux shérifs, commissaires d'élection et autres fonctionnaires d'avoir à tenir la dite élection ledit 30me jour de novembre, selon les formes légales et de faire leurs rapports conformément aux dispositions de la Constitution et des lois de l'Etat qui régissent les élections.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, le 31me jour d'octobre A. D. 1850 et le 75me de l'Indépendance des Etats Unis.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur;

CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

4nov—au30

PROCLAMATION

Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'il est survenu une vacance dans l'emploi de Constable de la seconde Cour de Juge de Paix, de la paroisse d'Orléans, par la mort de Francis Thomas, la présente proclamation est lancée pour ordonner qu'une élection soit tenue dans ledit District, pour remplir ladite vacance.

L'époque de cette élection sera fixée par le shérif, qui veillera à ce que ladite élection soit tenue aux endroits désignés par la loi; à ce qu'elle soit conduite et que les retours en soient faits conformément aux dispositions de la Constitution et des lois, dans de semblables cas.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de Baton Rouge, le 21 novembre de l'an de N. S. 1850 et le soixante-quinzième de l'Indépendance des Etats-Unis.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur:

CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 25nov

AVIS D'ELECTION.

LES votans duement qualifiés, résidant entre les rues Julia et Canal jusqu'au Lac, Seconde Municipalité, sont notifiés par le présent avis, qu'en vertu d'un ordre d'élection qui m'a été adressé par Son Excellence Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une élection sera tenue dans ledit District, samedi le 7 décembre prochain, pour remplir la vacance survenue dans l'emploi public de Constable de la seconde Cour de Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, par la mort de Francis Thomas, Constable de ladite Cour.

Les polls seront ouverts de 9 heures A. M., à 6 heures P. M., aux precincts qui seront établis et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil Général de la ville de la Nlle Orléans.

L'élection sera tenue et les retours, faits en duplicata, seront remis au shérif de la paroisse d'Orléans, conformément à la loi.

Bureau du shérif, paroisse d'Orléans, le 25 novembre 1850. JOHN L LEWIS, Shérif.

25nov—au7déc

CACHEMIRE et mousseline de laine—Cachemire d'Ecosse de toutes couleurs depuis $1;
Mousseline de laine do;
Alpacas unis et brochés nouveauté,
Barpour broché et à reflet do,
Satin de laine do do do,
Cachemire chiné haute nouveauté,
do Ecossais pour enfants,
Tartan, Bresilienne, &c.

Indiennes Françaises.

Nous avons ouvert les deux dernières caisses d'indiennes françaises garanties bon teint, à 15 cents la varde.

Et une caisse indienne très riche à 50 cents.

P. & E. REILLY & Co,
11 nov Encoignure Canal et Royale.

Broderies Anglaises.

BANDES brodées, garniture de lingerie, Cols, manches, chemisettes, modesties, Laizes brodées pour [illegible].

DENTELLES.

Volants et garniture de robes de bal, dentelle fil [illegible], valenciennes, malines, Alençon noir de toutes largeurs, dentelles de laine pour garniture, [illegible] pour volants, robes de crêpe, do tulle, do brodées, do gaze zephir. P. & E. REILLY, Encoignure Canal et Royale.

ESSAYEZ DES TEINTURES AU NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE

PERINAUD,

RUE ROYALE, 73, PRÈS BIENVILLE.

ET vous serez convaincu que c'est LE SEUL ICI qui puisse remettre les soieries à neuf avec les NOUVELLES MACHINES qu'il a fait faire lui-même à Paris.

Les Crêpes de Chine sont rendus aussi beaux qu'étant neufs, soit en blanc ou en couleurs dans toutes nuances; do les habillements d'hommes (nettoyés et reparés), do les tapis, les rideaux; do les cachemires, les blondes, et les plumes en toutes couleurs. Comme son [illegible] est le seul qui possède les machines [illegible] dammasser et lustrer les étoffes, il [illegible] personnes qui voudraient le visiter de ne [illegible] sa maison avec celles qui se trouvent [illegible] de la sienne. 2oct—3m Rue Royale, 73, près Bienville.

Essayez des teintures de l'ancien établissement de

J. HERICY,

ATELIERS: Rue Condé 94 et 96

MAGASINS: Rue Royale, 75 et rue du Camp 240

ET VOUS SEREZ CONVAINCUS que, aussi bien qu'aucun de ses confrères, qu'il peut remettre à neuf les soieries à l'aide des machines qu'il a importées de Paris.

Les crêpes de Chine, soit en blanc soit en couleurs fines de toutes nuances, les habillements d'hommes, les tapis, les rideaux, les cachemires, les blondes, les [illegible] de toutes couleurs, en passant par ses ateliers, reprennent leur [illegible] primitif.

Quoique son [illegible] ne soit pas le seul qui possède les machines [illegible] et à lustrer toute espèce d'étoffes, [illegible] personnes qui voudraient le visiter de ne pas confondre sa maison avec celles qui se trouvent [illegible] établissement [illegible] 3m

Rue de Chartres, No. 76, entre Conti et Bienville.

DUHAMEL, opticien-fabricant, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a reçu de toutes sortes de lunettes en or, argent, acier, écaille, maillechort, &c. Il garantit aux personnes qui ont la vue affectée le [illegible] leur [illegible] et les verres dont l'emploi les soulagera et les tera certainement mieux voir. [illegible] des lunettes pour redresser les yeux des enfants qui louchent. Tient toute espèce d'instruments d'optique, de physique, d'arpentage, etc., lorgnettes de théâtre, microscopes, longue-vues de [illegible] et de marine, baromètres, thermomètres, manomètres pour les machines à vapeur, pèse liqueurs en verre et en argent, graphomètres, boussoles, compas, boîtes de mathématiques, &c. &c., lanternes magiques, [illegible], polyoramas, [illegible] réparations [illegible] des verres neufs [illegible] lunettes.

Vend des lunettes par douzaines aux marchands de la campagne.

NOTA—M. Duhamel invite les personnes qui ont des maladies d'yeux à venir le consulter. 3oct 3m

Changement de domicile.

J. FAIVRE.

Vient d'ouvrir son nouveau magasin, Rue Royale, 56, entre Bienville et Douane.

Où les amateurs de *bons pianos*, trouveront des *Pianos Piccolos*, cordes *demi-obliques*, système en fer complet, déjà si avantageusement appréciés, qu'il vient de recevoir par les navires *Brunswick*, *Magnolia* et *Charlemagne*.

Il appelle l'attention des vrais amateurs, sur les *pianos à queue à double clavier*, nouvelle invention, s'adaptant indifféremment à toute espèce de pianos.

Il fait remarquer que, comme [illegible] à toujours un vif désir d'être agréable à ses clients, il est le premier pour [illegible] puissent en avoir par la suite) qui ait importé un *nouveau mécanisme* qu'on peut [illegible] à présent, pouvant s'adapter à tous pianos ou orgues, et à l'aide duquel on exécute tout morceau de musique, sans avoir aucune notion musicale.

Il a toujours des *Pianos Piccolos et à queue*, d'Erard et de Pleyel, qu'il vendra à BAS PRIX, pour s'en défaire. 4 nov—1f

CHARBON.—CHARBON.

CHARBON (cannel) Virginie, des mines de Peyton. Le soussigné agent pour la vente des charbons ci dessus, informe ses amis et ses pratiques, et toutes les familles en général, qu'il a maintenant au main un grand stock de ce magnifique charbon, qu'il vendra en lots, à la convenance des acheteurs, mais non au-dessous de cinq barils. Les personnes qui se sont servies de ce charbon le déclarent égal, sinon supérieur au meilleur charbon cannel anglais. Les ordres laissés à mon bureau, 217, rue du Camp, ou à la boîte placée à la Banque de Horace Bean, No. 28, rue du Camp, seront remplis dans le plus bref délai.

N. B. Prix de ce charbon $1 le baril payable sur la livraison. MORTIMER TURNER & Co, 22oct 3m 217, rue du Camp

VINS FINS.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre:

CHAMPAGNE.

20 paniers Napoléon.
25 do marque de l'Ancre.
20 do Savage Crown.
20 do Moëtz et Chaudron, fleur de Sillery.

VIN DU RHIN.

20 caisses Nierstein.
20 do Diedesheimer.
25 do Hochheimer.
15 do Liebfrauenmilch.
20 do Hock Mousseux.

Ces vins sont d'une qualité très supérieure et d'importation directe. E. JOHNS,
2nov—1sem No5, Front-Levée

RAISINS VERTS, Limons, Raisins—Récemment reçu un grand envoi de raisins verts de Malaga, en barillets et demi barillets; 25 caisses limons frais, raisins secs de Malaga, en caisses, demi et quarts de caisse, à vendre par
9nov E. JOHNS, 5, Front Levée.

A VENDRE—En débarquement du navire Sabbatis, venant de Bordeaux:

100 barriques vin rouge bon ordinaire;
20 do do blanc Haut Sauterne,
90 barils do do do;
50 caisses prunes à l'eau-de-vie,
30 do fruits assortis, &c;
30 do abricots, 40 do poires;
6 boucauts ficelle en petites pelottes;
2 balles bouchons liegiers 500,000;
1 boucaut do surfine 200,000.
N. DUDOUYT,
11 nov—1m 13, rue Toulouse.

A VENDRE—En débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux:

40 barriques vin rouge ordinaire;
50 barils vin blanc Haut Sauterne;
50 caisses absinthe "Ed. Vagent", Bruneton & Co;
50 caisses kirsch do do do.
N. DUDOUYT,
11 nov—1m 13, rue Toulouse.

DAMEJEANNES—1200 damejeannes de 5, 4, 3 et 1 gallons, en débarquement du navire Old England, à vendre par
9nov QUEYROUZE & LANGSDORFF.

VIN—40 barriques vin de Bordeaux, en débarquement de la barque Arandal, à vendre par
9nov QUEYROUZE & LANGSDORFF.

SARDINES A L'HUILE.—5,000 demi-boîtes sardines à l'huile, de la marque bien connue "B. Guillory," à vendre par AUG MOLIER,
9 nov—6f [illegible] 60, rue St Louis.

EN débarquement du navire Sabattis, de Bordeaux:

175 barr vin rouge, 90 demi barr. vin blanc;
800 caisses de vin rouge;
250 caisses pruneaux en pots [illegible] à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
11 nov 30, rue de la Vieille-Levée.

COGNAC—2 demi pipes cognac M. Vauthier 1ère preuve, 10 quarts et 20 huitièmes même cognac, en débarquement du navire Oceana, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
11 nov 30, rue de la Vieille-Levée.

PRUNEAUX—10 caisses pruneaux en pobans, en débarquement du navire Oceana, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
11 nov 30, rue de la Vieille Levée.

VIN—56 barriques vin rouge, 100 caisses vin Haut Brion "Curcier," en débarquement du navire Oceana, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
11 nov 30, rue de la Vieille-Levée.

EN MAGASIN—700 caisses café de la Havane; bec de la Havane; 500 milliers cigares de la Havane, à vendre par TROISGROS & Co,
11 nov 26, rue de la Vieille Levée.

SUCRE HAVANE—320 caisses sucre brun, jaune et blanc, en débarquement de l'Adams Gray et du Mary Ellen, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
4 nov [illegible] Vieille Levée

Académie de Danse.

SALLE DE FAMILLES

A l'Hôtel St-Louis.

M. DEVOTI informe respectueusement les pères et mères de famille, les chefs d'institution, les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il ouvrira son Académie mardi 19 novembre, à 4 heures P. M., dans la salle sus-mentionnée.

M. D. enseigne d'après les méthodes des académies de Paris et d'Italie, les règles de l'étiquette, toutes les danses et les valses les plus usitées et les plus nouvelles: comme aussi celles de salon, nationales, de caractère et de fantaisie, maintenant en vogue dans les plus fashionables salons de Paris: le tout selon le désir des familles et des amateurs.

Ayant modifié et simplifié sa méthode, ses élèves font de plus rapides progrès; d'ailleurs, les parents sont invités à venir voir et à juger par eux-mêmes. Et sitôt qu'il y en aura un nombre suffisant de familles, M. D. donnera des bals d'enfants.

Le nombre d'élèves sera limité.

Il y aura deux classes distinctes pour les demoiselles et les petits garçons, qui auront lieu deux fois par semaine: l'une le mardi à 4 heures P. M. et le samedi à 9 heures A. M., l'autre le mercredi à 4 heures P. M. et le samedi à midi.

Les classes des messieurs le lundi et jeudi à 7 heures P. M.

N. B.—Les classes particulières à résidence, composées de 12 élèves seront au même taux que ci-dessous:

Souscriptions pour le cours ou 4 1/2 mois $20—
Ou par mois 6—

S'adresser au bureau de la salle de bal des familles, rue Saint Louis, entre Royale et Chartres et à W. J. Mayo, rue du Camp, No 5, Music Store.

Sitôt qu'un local propice sera trouvé dans la 2me Municipalité, M. D. en donnera connaissance par les journaux. 8 nov

Ecole de Danse.

A L'HOTEL SAINT-LOUIS.

MADEMOISELLE JULIE VINCENT annonce aux dames et messieurs de cette ville, qu'elle va ouvrir son ACADÉMIE DE DANSE dans la salle de l'Hôtel St-Louis. Toutes les danses les plus nouvelles pour cet hyver seront enseignées. Mlle Vincent donnera toutes les deux semaines un BAL D'ENFANTS, et toutes les deux autres semaines un bal pour les élèves de la première classe.

PRIX—Pour 12 leçons données à l'école, $6; en classe privée de 4 ou 8 élèves, $8 chaque, pour 10 leçons. Pour une ou deux personnes $1 par leçon.

On peut voir Mlle Vincent à toute heure à son Académie de Danse, les mardi, mercredi et samedi, à 4 heures pour les demoiselles et à 8 heures pour les messieurs. L'école commencera le 11 novembre. 26 oct—4m

ACADEMIE DE DANSE,

196, *Carondelet, entre Hevia et Girod.*

Mme Angelina,

SACHANT positivement qu'il n'y a aucune danse nouvelle en France, hormis le Scotish ou German Polka, vient de composer une nouvelle valse intitulée: *The Jenny Lind Waltz*, et elle espère qu'elle aura du succès parmi le beau monde 31oct—2m

ECOLE DE DANSE.

Mr. P. CLISSEY a l'honneur d'annoncer qu'il reouvrira ses classes de danse lundi, 4 novembre, au No 8, rue Carondelet, entre les rues du Canal et de la Commune. Les élèves y apprendront les danses les plus en vogue, telles que

Quadrilles français, Polka et Mazurka,
Valse à deux temps, Walse, Polka allemande
Valse à trois temps, La Redowa,
Polka de salon, Polka écossaise.

M. Clissey se charge d'enseigner ces danses di verses en un cours de quinze leçons.

Classes particulières pour dames et messieurs chaque jour, de neuf à deux heures.

Classes d'enfans, mardi et jeudi, de trois heures jusqu'au soir.

Classes pour messieurs, chaque jour, de six heures et demie jusqu'à dix heures du soir.
4 nov—6m

Toujours à meilleur marché chez

U. LAROUSSINI et Cie,

MAISON ROUGE, No 1,

Vis à vis le marché aux légumes et encoignure Hôpital et Royale,

NOUS croyons devoir annoncer aux habitans de la ville et de la campagne que, malgré les énormes sacrifices que nous avons l'habitude de faire en faveur de nos acheteurs, nous sommes de nouveau disposés à vendre notre immense STOCK de marchandises d'automne et d'hiver à des prix qui, nous en avons la certitude, induiront le public en général à nous acheter des marchandises pour lesquelles nous n'avons plus de place.

Les soussignés choisissent cette occasion pour faire savoir aux dames qu'ils vendront toutes leurs marchandises de Fashion au prix coutant, telles que alpacas à la Jenny Lind, étoffes à la Reine, soierie changeantes et autres nouveautés qui n'ont point encore reçu de nom.

Casimirs noir et en couleur, à bon marché pour MM. les tailleurs. Etoffes pour habiller les nègres, à très bas prix chez U. LAROUSSINI & Co,
Maison Rouge, No 1, sur la Levée,
4 nov—a et encoignure Royale et Hopital

MAGASIN ROUGE,

entre les deux marchés,

JOS. N. ROBERT & Co.

GRAND DEBALLAGE d'un assortiment complet de marchandises sèches, reçues par les navires Memnon, Galena, Cazone, President, Quebec, et Perkins, à vendre à des prix très réduits.

Aussi:

Au magasin des soussignés au No 66, Vieille Levée, près de l'encoignure St-Louis, un magnifique assortiment de linge confectionné pour hommes et enfans, chapeaux, casquettes, chaussures, parapluies, malles, sacs de voyage, etc. etc., qu'ils vendront à des prix excessivement bas.

JOS N. ROBERT & Co.

P. S.—Les marchands de la ville et des campagnes sont instamment invités à venir examiner leur bel assortiment. 18 oct

Habillements confectionnés,

No 9, Rue des Magasins.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York un magnifique assortiment d'habillements confectionnés exprès pour le commerce de cette ville, et se composant en partie comme suit:

Redingottes noires, noires, bleues, vertes et brunes, sacs et paletots fantaisie, paletots bruns, habits en couverte mackinaw, habits et redingottes en draps fantaisie, de toutes couleurs et qualités; pantalons en casimir noir, casimir castor, pantalons fantaisie, à raies, à carreaux, pantalons fantaisie satin et casimir blanc de tous genres, gilets en satin noir, brodé, gilets en satin noir et fantaisie, gilets gros de Rhin et cachemires, gilets en soie et toutes les qualités, manteaux pour l'automne et l'hiver. A vendre par BACH BARNETT & Co,
16oct 9, rue des Magasins.

Couvertures de Z. Granier & Co.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir MM les négociants et habitants qu'ils ont en main un grand assortiment de couvertures à nègres, en 1re et 2me qualité, qu'ils vendront en lot convenable aux acheteurs, soit pour du comptant ou du bon papier de place, pour de forts lots les conditions seront très libérales.

H. DE GOER & RIFFLARD,
10sept 21, Magazins

THOMAS C. PAYAN & Co.

Fabricants et marchands en gros et en détail d'habillemens confectionnés.

No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée, à la Nouvelle-Orléans.

VIENNENT de recevoir par les navires Ohio et Pacific, et recevront par chaque voyage de ces paquebots un vaste et bel assortiment de marchandises d'automne et d'hiver, manufacturés pour ce marché et à vendre à très bon marché pour du COMPTANT OU SON EQUIVALENT.

HABITS—GENRES—Redingottes, paletots, sacs, boulevards, pardessus, tout aller, bureau, habits nouveau genre, habits courts et d'opéra.

ETOFFES—Draps et casimir, noir, bleu, brun, vert, bronze, tweed, gris, acier mélangé et couleur claire, français, anglais, allemands et américains.

PANTALONS—En draps noir et bleu, satin loine, et casimir couleur, fauve, vert, mélangé, jaune, à carreau, et autres couleurs, tout à fait nouveau genre, français, anglais et américain.

GILETS—Casimir noir, bleu, mélangé, fauve et vert, cachemires fantaisie, valence, bombazine noir, mérinos, soie et satin noir, à carreaux et à raies, gilets blancs, noirs et fantaisie, brodés, etc.

Marchandises pour plantations.

Pardessus en couverte, bleues et fantaisies, paletots sacs et gilets ronds, en draps pilote, castor et kerseys et pantalons, gilets de flanelle rouge, bleu, blanc, chemises en toile, en coton, Taylor à raies et Hickory; pardessus en caoutchouc, manteaux, pantalons, casquettes, sacs de voyage, taies d'oreillers, *Life preserver* et casquettes huilées pour le mauvais temps.

Trois caisses de chaussettes tricotées; cotonnades lourdes, françaises, américaines, unies, à raies, et bleu fantaisie.

FOURNITURES.

Chemises de peau en coton blanc et écru et fil de Lisle, gilets et caleçons en mérinos, laine d'agneau, soie, &c, chemises en calicots, toile, coton blanc et écru; cravates satin noir et fantaisie, mouchoirs, blancs, brodés, à dessins, en soie et en batiste, chaussettes en laine et coton, gants tout [illegible], noir, soie, mérinos et daim.

Un assortiment d'habillements d'enfants, de tous les genres. Six cents malles de voyage et valises, sacs de nuit de 75 c à $25, parapluies en soie, ginghams et coton.

Les planteurs et les marchands de la campagne sont invités à venir visiter ce stock avant d'acheter ailleurs 31oct

A VENDRE par les soussignés, en débarquement des navires Sabatis et Océana, de Bordeaux,

100 paniers anisette superfine de Chauvet;
25 caisses de 12 flacons prunes à l'eau de vie;
25 do do do poires do;
40 do vin blanc Haut Sauterne;
20 demi barriques vinaigre de vin blanc;
12 caisses coulis de tomates en bouteilles;
6 quarts de pipes vieux cognac fine Champagne
9 demi barriques vin blanc Haut Sauterne,
3 caisses contenant 10 dessus de table en marbre, de diverses dimensions. V. & E. MAIGNAN,
13nov 85—87, rue St Louis

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Old England, du Havre:

40 paniers de 12 bouteilles champagne supérieur.
10 do de 24 demi do do do.
A vendre par V. & E. MAIGNAN,
7 nov 85, rue St Louis.

SARDINES—En débarquement du navire Arendal, de Bordeaux:

2,700 demi boîtes sardines à l'huile.
2,000 quarts do do do.
A vendre par V. & E. MAIGNAN,
7 nov 85, rue St-Louis.

VINAIGRE—En débarquement du navire Arendal, de Bordeaux:

20 barils vinaigre de vin blanc.
A vendre par V. & E. MAIGNAN,
7 nov 85, rue St Louis.

MANTEAUX DE CHEMINÉE—4 manteaux de cheminée, en marbre commun, à vendre par LABORDE & XIQUES,
7nov 3, rue Front

INDIGO—5 surons indigo de Guatemala, en magasin et à vendre par LABORDE & XIGUES,
7nov 3, rue Front

VINS DE CHAMPAGNE—100 paniers à livrer par le navire Caroline, du Havre, à vendre par P. LONGIS,
18 nov 47, rue de la Vieille-Levée.

AMIDON—10 barils amidon de la Havane, à vendre par TROISGROS & Co,
5nov 26, Vieille Levée

MARCHANDISES NOUVELLES.

EN magasin et en déchargement des navires Sultana, Maid of Orleans, Quebec, Wabash, Lucas et Alleghany, du Nord, et W. V. Kend, de Liverpool:

5 caisses cotonnade;
10 do casimirs noir et façonné;
3 do et 2 balles drap noir et façonné;
4 do satinet bleu et noir;
4 do et 2 balles couvertures;
7 do alpacca façonné et noir;
20 do d'indiennes imprimées;
7 balles flanelle rouge et blanche;
2 caisses do imprimée;
2 balles do croisée;
10 caisses coton blanc;
10 do coton écru; 4 do gingas;
2 do denims croisée;
2 do nappes en couleurs 5/4 et 10/4;
4 do do et serviettes françaises;

Et un grand assortiment de chemises de peau et caleçons en laine et coton, gants, châles, articles pour modistes, bas de soie et filoselle, coton en bobine, mousseline de laine, &c., à vendre par L. HAAS,
30 mars—6m 47, rue de Chartres.

Dr. P. BLANCHARD

Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, Rue Royale, No 104, au premier, entre les rues Conti et St-Louis, vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane 28 [illegible]—1a

[illegible] PROCLAMATION

Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] de plus s'est écoulée, et nous sommes [illegible] à former un peuple uni, prospère et heureux.

Le petit nuage qui a, pendant quelque temps, obscurci notre horizon politique, a été chassé pour toujours; nous pouvons donc nous réunir et implorer l'Être Suprême, souverain dispensateur de toutes grâces, de multiplier ses bienfaits aux Etats-Unis, de préserver notre sage et heureuse Constitution de toute attaque et de tout danger, et d'en faire une source féconde de bonheur public, en lui conservant le privilège d'être la meilleure garantie des droits du citoyen. Si quelques portions de notre territoire commun et même de cet Etat ont été désolées par un fléau que toute la science humaine n'a pu repousser, si les travaux et la fortune d'une partie de nos concitoyens ont souffert de l'envahissement des eaux dévastatrices du Mississipi, source ordinaire de leur prospérité; nous pouvons toutefois nous féliciter de ce que notre industrie n'est pas restée sans sa récompense; de ce que nos droits et privilèges ont été respectés, et que la sécurité de la personne et de la propriété, la suprématie des lois et de l'ordre public ont triomphé, nous laissant librement jouir des bienfaits d'un gouvernement éclairé.

Nous sommes en paix avec le monde entier; notre commerce s'étend sur toute la surface du globe; chaque jour de nouveaux champs s'ouvrent à notre industrie et à notre entreprise; les vrais amis de la liberté civile et religieuse tournent toujours les yeux vers ce pays, pour y chercher et y trouver un asile assuré contre l'oppression et le despotisme; l'avenir s'offre à nos yeux riche d'espérances; les bienfaits sans nombre dont nous jouissons et le soin qu'une vigilante Providence semble apporter à préserver notre Etat et la nation américaine, doivent nous inspirer une vive et sincère gratitude.

C'est pourquoi, en ma qualité de Gouverneur de la Louisiane, j'ai jugé convenable de lancer la présente Proclamation, fixant

LE JEUDI, 19 DECEMBRE,

comme un jour d'actions de grâces et recommandant aux citoyens de cet Etat et à ceux des autres Etats qui se trouveront parmi nous de cesser, ce jour-là, leurs affaires et occupations ordinaires, et de se réunir dans les lieux et endroits consacrés au culte public pour adresser leurs remerciemens et leurs prières à Celui qui est l'auteur de tout et le dispensateur de tous bienfaits, et lui demander que la liberté civile et religieuse soit continuée à nous et à notre postérité et qu'elle soit accordée à toutes les nations qui peuplent le Globe.

En foi de quoi, j'ai apposé sur les présentes ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de Baton-Rouge, le 16 novembre de l'année de N. S. 1850 et la soixante-quinzième de l'Indépendance des Etats Unis. JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur:

CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 18nov

GIQUEL ET JAMISON

No 18, RUE DE CHARTRES,

Reçoivent par le steamer Ohio, Beatrice, Memphis et autres navires, de France et de New-York, la balance de leur assortiment d'automne et d'hiver, consistant en:

Soieries et Cachemires,

Soieries glacées changeantes;
Moire blanche, rose, bleue, noire, etc;
Gros d'Orléans, Pompadour etc;
Soieries brodées et brochées;
Satin la Reine, idem de toutes les couleurs.
Foulards pour robes;
Soie noire, unie, à raies et à carreaux;
Soie noire, brodée et brochée;
Mérinos et cachemires unis de toutes couleurs
Cachemires brodés pour robes;
Cachemirettes unies pour robes;
Alpacca, bombazines, étamines;
Mousseline de laine de toutes les couleurs;
Bereges unis, de toutes les couleurs,
Dentelles, tulles, valenciennes,
Cols et pelerines brodés;
Robes brodées, blanches;
Mouchoirs de batiste à ourlets, à rivières;
Festonnés, brodés avec et sans valenciennes;
Aussi avec vignettes en couleur;
Eventails ordinaires et très riches;

Bandes brodées, festons et entredeux en jaconat et mousseline suisse, mousselines brodées, damassée, etc. pour rideaux, damassés laine et soie, laine et coton, laine, coton de toutes les couleurs, indiennes à meubles, casimirs et cotonnades pour enfans, couvertures de laine molleton, courtepointes blanches et couleurs, mousseline brodée, couleur pour rideaux, indiennes française, anglaise et américaine, cotonnades, linseys, kerseys, denims, gingas, siamoises, coton blanc et écru 3/4 à 12/4, toile à drap de 6/4 à 14/4, toile d'Irlande, plattiles, bretagnes, ouvrés et damassés, services de tables, casimirs, bretelles, cravates, chaussettes mérinos, gilets de mérinos, soie et coton pour hommes et pour dames, gants, etc., et nombre d'autres articles trop longs à détailler, qu'ils invitent leurs amis et le public à venir visiter. 12 oct

AU MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

238, RUE BOURBON.

RILLIEUX et REGGIO,

Successeurs de D. B. MACARTY,

ONT l'honneur d'annoncer aux habitués de l'ancienne maison et au public en général, qu'ils feront l'ouverture de leurs marchandises de saison, LUNDI, 7 COURANT. Leur assortiment se compose des articles suivants:

Manteaux en mérinos et satin de toutes les nuances pour dame, manteaux en laine pour enfant et [illegible] le égyptien, mantelets en [illegible] dame et enfant, [illegible] basquines taffetas noir pour dame, dito glacé [illegible] dames et enfants, [illegible] dito de la Marie Antoinette [illegible] capotes pour enfants de tous les âges, cols [illegible] dito de l'Inde [illegible] garnis de valenciennes dito do do brodés et lacés, [illegible] do do do pour enfants, bonnets pour dame en mousseline et jaconat, dito do valenciennes, batiste, mousseline et jaconat, manches pagodes et bouillons, en bobinet et mousseline [illegible], mouchoirs linon batiste, à liteaux et à rivières, dito do do à bordures; dito batiste épaisse en 1/2 aune 5/4, 3/4, 7/8, batiste en pièces et de toutes les qualités; mérinos français 5/4, noir et en couleur; cachemire blanc 5/4, extra-fin, mérinos fantaisie, noirs et couleurs, mousseline satin laine en 5/4 et 5/4 idem en couleur, mousseline laine imprimée, barège tissé couleur, do do imprimée, barège soie chiné et broché, crêpe de Canton pour robes, valentina soie et laine pour robes, dito soie et coton do, do, taffetas glacés de toutes les nuances, dito et gros de Naples noirs, satin la reine, dito de Cone, soierie noire, armure royale et autres, do do vénitiennes rayées, gros d'Ecosse et pointe soie, [illegible] soie noir, [illegible] royale [illegible] voiles de toutes les couleurs, alpacas couleurs unis dito [illegible] largeur, dito noire, qualités assorties, dito noire 5/4, alpaca brochée noire pour robes, serge laine noire, mérinos anglais et suisse, drap vert invisible et bronze, casimir à carreaux, à raies et unis, gants de chevreaux de toutes les couleurs, dito de soie, dito fil d'Ecosse do do, dito fil de Perse, mitons filoselle pour dames, gants do do pour dames et hommes, do soie pour enfants, ombrelles pour dames et enfants dans tous les genres, parasols, 22 pouces, noirs et couleurs, parapluies noirs et couleurs, qualités et grandeurs assorties, voilettes blanches et noires brodées, voiles gaze, tleus, verts et noirs, do barège do do do, châles satin noir, dito cachemire noir et couleur, dito barège noir, unis et à raies satinées, dentelles et entre-deux valenciennes dito soie noire, dito laine [illegible] galons, ganses et passementeries soie, franges noires et couleurs, boutons [illegible] et habits, indienne fantaisie enluminée [illegible] à meuble [illegible] indienne française unie, bleue, rouge et jaune, courtepointes 12/4 blanches et en couleur, dito frappées pour berceaux, couvertures molleton 12/4, dito pour berceaux, couvertures françaises en laine 10/4, 12/4, 14/4, dito anglaises et américaines, gilets tricot en mérinos pour femmes, hommes et enfants; dito coton do do do do; caleçons mérinos do do do; bas soie et filoselle pour femmes, bas coton anglais do do, dito français et allemand, bas fillettes de toutes les qualités, bas fil d'Ecosse pour femmes et enfants, dito coton gris et bleu do do, dito en laine de toutes les qualités, pour femmes et enfants; dito coton de toutes les qualités, flanelle française, anglaise et américaine, tartan écossais, tapis de table en drap, beize imprimée 12/4, do cotonnade française et américaine, tapis descente de lit (rug), brillants, qualités assorties, mousseline brochée pour rideaux, dito à carreaux damassés, dito suisse, noire pour robes, bretelles pour hommes et enfants, bourses, marquises pour dames, sacs à ferrures et à crochet; [illegible] brodées, éventails riches; parfumeries assorties, coton blanc et écru dans toutes les qualités, indienne aniér caine et anglaise. RILLIEUX & REGGIO,
7oct 238, rue Bourbon

MAISON DURAND,

RUE ROYALE, No. 187.

M. B. DURAND a l'honneur d'annoncer aux dames qu'il vient de recevoir, par les navires *Brunswick, Magnolia, Beatrice, Charlemagne et Old-England*, un assortiment de marchandises françaises, composé d'un excellent choix d'articles de mode et de fantaisie du meilleur goût, qu'il vendra, comme par le passé, à des prix très modiques; cet assortiment comprend particulièrement les articles suivants:

1,500 capotes et chapeaux pour dames et enfants.

1,200 chapeaux de paille fantaisie, pour dames et enfants du premier âge;

Rubans, grande nouveauté, manteaux en velours satin à la reine, cachemire de diverses couleurs, pour dames et enfants,—mantelets, visites et autres,—grand choix de casquettes et chapeaux, peluche et velours, pour petits garçons;—ceintures noires et couleurs, pour robes et mantelets; do, pour chapeaux;—fleurs du Nord et barège couleurs pour robes; velours épinglé et uni;—robes damas et satin broché; satin blanc, couronnes, bouquets, voiles, gants, éventails, livres de messe, bas de soie et souliers de satin blanc pour mariées; mousseline suisse unie; grand choix de dentelles, laine, soie et coton, noire et de couleur; voiles de toutes couleurs; ombrelles haute nouveauté; parapluies et demi-parapluies noirs et de couleurs; sacs et bourses fantaisies pour dames et enfants; cordonnets, crochets et perles acier, or et argent pour bourses, boucles pour ceintures acier, or et argent; do en acier pour bracelets nouveau genre; bon choix de broderie, et épingles en acier pour la tête; métiers à dessin et canevas pour broderies; passementeries, soutaches et galons, robes et pelisses pour baptêmes; do mousseline pour enfants de 1 à 6 ans, gants Jouvin et en soie; boîtes à ouvrage, porte-cigares, mouchoirs brodés et autres; do pour enfants; peignes écaille; do imitation; do en buffle pour attacher les cheveux, peignes à retaper et parfumeries; grand assortiment de poudrières en métal, en bois et en carton; beau choix de lingerie en tout genre; assortiment de porcelaines et verreries; do de parures pour deuil; do de poupées fines; do de coton blanc; bas pour dames, bas et chaussons; do pour enfants; fils français, noirs et blancs; boutons, agraffes et cordons de taille; assortiment de broderies; chemises pour hommes, cravates noires, unies et brochées; do blanches brochées; bretelles, gants Jouvin, chaussettes; un joli assortiment de fournitures pour modistes, etc; etc.

M. B. DURAND appelle avec confiance l'attention de ses clients et des dames en général sur le beau stock qu'il a en main, et les invite à venir le visiter. 1erno[illegible]

Magasin de grande variété de marchandises françaises—en liquidation.

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, vient de recevoir et offre à vendre à très bas prix 5 caisses chapeaux soie pour hommes et enfants, une caisse casquettes velours soie pour enfans, modes de Paris; gros gants laine verte, bonnets et berrets laine fine couleur, bas et chaussettes laine, noir et couleur, gants fil d'Ecosse, gilets et caleçons coton, tapis descente de lit laine, broderie et balais, bretelles blanches et couleurs, soie et coton, avec boucles dorées, presses à copier des lettres avec accessoires, boutons de toutes sortes, agraffes en boîtes rondes et sur cartes, articles de billards, articles de salle d'armes, un très grand assortiment de seines de toutes dimensions pour la pêche et mille autres articles qu'un avis de journal ne permet pas d'énumérer.

Avis aux pêcheurs de profession.

Les pêcheurs qui voudraient utiliser le temps de leur morte saison sont prévenus qu'ils trouveront de l'occupation pour confection de seines en donnant les garanties nécessaires au No 76, rue de Chartres. 8 oct—a

Dépôt d'Eau de Cologne en qualité supérieur à tout ce qui a été présenté sur la place.

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, offre à vendre au dessous des prix de Paris de l'eau de Cologne, qualité supérieure en litres, demi litres, quart et huitième de litre, ainsi qu'en rouleaux et en boites.

Bonne qualité [illegible] litres à $1 50 le gallon;
Surfine qualité 30 " à 2 50 le gallon;

Avec ces qualités d'eau de Cologne, les marchands de la campagne et de la ville peuvent contenter leurs acheteurs et faire encore un très beau bénéfice. 4 fev

TAPIS DE TABLE—200 tapis 5/4 en laine frappée, dessins nouveaux;
150 tapis 8/4 en laine frappée, dessins nouveaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
13nov 36, rue de Chartres

GELATINE—2,000 [illegible] à l'usage des confiseurs, restaurateurs [illegible] chapeliers, qualité très supérieure, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
13nov 36, Chartres.

VINS FINS—Vins de Madère "Old Particular", de Londres, de Sherry, de Porto, en quarts et en huitièmes, à vendre en douane, par LOISON & SILVESTRE,
13nov 36, Chartres.

[illegible] DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

[redacted]

A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme, H. BIER, Commis.

Mairie de la Nlle-Orléans.

EN vertu de la résolution qui précède, avis est par le présent donné que le 9 décembre 1850, je vendrai au rabais, à mon bureau, à midi précis, le contrat pour bâtir une maison d'école [illegible] coins des rues Bienville et Robertson, conformément aux plans et devis déposés au bureau du voyer.

20 nov A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,

le 16 novembre 1850.

EN vertu des ordonnances existantes, j'affermerai à l'enchère, le lundi, 2 décembre prochain, à midi précis, au bureau de la Mairie, la ferme de la Halle aux boucheries et celle de la Halle aux légumes de la Première Municipalité, ainsi que la ferme de la Halle du faubourg Tremé dans la dite Municipalité; chacune pour le terme d'une année, à partir du 1er janvier 1851, conformément aux dites ordonnances. Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

18 nov A. D. CROSSMAN, Maire

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS,

le 24 novembre 1850.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Séance du 14 novembre 1850.

Ordonnance relative aux voitures.

1. Il est ordonné par le Conseil Général de la Nouvelle Orléans qu'à partir de l'adoption de cette ordonnance, le maire peut accorder des licences pour des voitures à quatre roues ou barouches, tirées par deux chevaux (non des cabs), lesquelles ne seront pas tenues d'avoir leurs numéros peints sur les lanternes ou derrière la voiture, comme l'exige l'ordonnance du 26 décembre 1846. Bien entendu que le numéro de chaque voiture sera gravé sur une plaque en cuivre en chiffres d'un demi pouce, laquelle plaque devra être assujettie au ressort de la voiture au-dessous. Bien entendu aussi que les cochers de ces voitures ainsi autorisées ne pourront pas stationner près des places publiques ou dans les rues ou dans aucun autre lieu pour trouver de l'emploi. Ces voitures seront tenues dans la cour ou l'écurie du propriétaire et ne seront louées que là.

2o—Il est de plus ordonné que les voitures ainsi autorisées paieront la taxe ordinaire et seront soumises à toutes les ordonnances réglant la police des voitures; et que pour toute contravention à une des clauses de la présente ordonnance il sera imposé une amende de $25 pour la première contravention et une amende semblable ainsi que la forfaiture de la licence pour une seconde contravention.

3o—Il est de plus ordonné que le prix d'une course, de l'hôtel St Charles au chemin de fer de Pontchartrain ou pour toute distance semblable, sera de cinquante cents par personne avec une somme additionnelle de 10 cts pour chaque malle; mais les conducteurs n'exigeront rien de plus pour le transport des effets semblables. De l'hôtel St-Charles au débarcadère des steamboats ou pour toute distance semblable, le prix d'une course sera de trente cents par personne et de dix cents en plus par malle.

4o—Il est de plus ordonné que toutes les amendes imposées par cette ordonnance, pourront être recouvrées par devant une Cour de juridiction compétente par la municipalité ou le délit aura été commis.

(Signé) J. M. VANDEGRIFF, président.
Approuvé le 20 novembre 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
23 nov L. A. ST. CERAN, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le 22 novembre 1850,

CONSEIL GÉNÉRAL.

Séance du 14 novembre 1850.

Résolu que l'art. 25 de l'ordonnance intitulée: Ordonnance pour régler la police des drays, charrettes, voitures, cabs et autres véhicules de louage ainsi que la police des voitures particulières et pour régler les licences des dites voitures, etc., approuvée le 29 décembre 1846, soit amendée de la manière suivante:—trois au lieu de quatre barils de mélasse,—cinq au lieu de quatre barils de porc ou autres provisions salées,—3.3 au lieu de huit barils de charbon—dix au lieu de huit barils de patates et de pommes—dix boîtes au lieu de sept boîtes de tabac,—vingt cinq saumons au lieu de vingt saumons de plomb, et que toute ordonnance ou clause à ce contraire, soit et demeure abrogée.

(Signé) J. M. VANDEGRIFF, President.
Approuvé le 20 novembre 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme
23 nov L. A. St CERAN, Commis

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No Un.

Séance de lundi 11 novembre 1850.

RESOLU que le Maire est et demeure autorisé à vendre à l'encan le contrat pour mettre une nouvelle grille en fer autour de la Place d'Armes, conformément aux plans et devis déposés au bureau du voyer.

Signé, JH. GENOIS, Recorder.
Pour copie conforme, H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,

Le 22 novembre 1850.

En vertu de la résolution qui précède, avis est par le présent donné que je vendrai [illegible] [illegible] le contrat pour la fourniture et le placement d'une grille en fer avec une base de granite autour de la Place d'Armes, conformément aux plans et devis déposés au bureau du voyer.

25 nov A. D. CROSSMAN, Maire.

REÇU par le navire Beatrice, du Havre,

5 caisses chapeaux de soie,
5 do parfumeries,
3 do rubans satin uni No 1 1/2 à 12,
2 do do do façonné No 9 à 12,
2 do taffetas do No 9 à 12,
2 do do velours No 1 à 12,
2 do gaze, 1 do velours No 1 à 12,
2 do planteaux, mantelets, écharpes en soie et en laine,
3 do soieries, 2 do galons fil;
3 do ombrelles, 2 do bretelles;
3 do [illegible], brosses, peignes et brosses
2 do pierre monnaie,
2 do cravates soie pour hommes,
2 do bas pour femmes
1 do bas pour hommes
2 do mouchoirs marins
2 do indienne rouge unie, pour meubles
2 do [illegible]
2 do contremarque, et à vendre par
J. LEVOIS,
15 oct No 47 rue Chartres

C. Bertrand,

LAMPISTE, No 217, rue Royale,

VIENT de recevoir un grand assortiment de lampes carcelles, modérateurs et autres, montées sur bronze et porcelaine, articles tout nouveau pour ornement, et se charge de toutes réparations. Huile fine française spéciale pour lampes carcelles et modérateurs, un assortiment de verres et mèches, [illegible] pour lampes Vincent, [illegible] bougies, [illegible] 22 oct—a

EN débarquement du navire Marie [illegible] Bordeaux

[illegible] barriques vin rouge St Julien Médoc,
67 barils vin blanc Haut Sauterne,
203 caisses vin rouge, à vendre par
25 oct X. LAMBERT, 62, rue des Magasins

Pompe aspirante et refoulante.

CE nouveau système de pompe surpasse tout ce qui a été introduit ici dans ce genre. Elle peut être mue par la force d'un enfant, aspirer l'eau à une profondeur de 30 pieds et la jeter en même temps à une hauteur de plus de 40 pieds.

Ce genre de pompe est le seul qui convienne aux habitants.

A vendre par S. MASPEREAU & Co.,
10 sept No 25, rue Condé,
Agents pour les manufacturiers.

Gaz Portatif pour Lampes "VINCENT."

LES soussignés font savoir au public qu'ils se sont décidés à composer ce Gaz, à cause de la grande demande, et qu'ils en auront toujours en leur établissement à vendre—à 75 cents le gallon
S. MASPEREAU & Co,
30juin No 25, rue Condé

Paratonnerres de J. Spratt.

CET article, d'un genre tout à fait nouveau, réunit toutes les garanties de tout autre système, et possède l'immense avantage de ne couter que le QUART de tout autre genre, à vendre par
S. MASPEREAU & Co,
10 sep 25, rue Condé Agents pour l'Impétrant

Grates—Grates.

1000 GRATES de toutes grandeurs et de tout genre, à vendre par les soussignés, à des prix réduits, lesquels se chargent de les faire poser partout ou l'on peut le désirer.
S. MASPEREAU & Co,
30 sep No 25 rue Condé

200 barils sucre raffiné concassé, 300 do en poudre, 500 do en petits pains, 200 do clarifié blanc, 150 do raffiné jaune, 200 do mélasse supérieure, 100 demi-barils mélasse supérieure, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & CO.
Agents de la Raffinerie du Battle Ground.
19 nov—3d 28 rue de la Douane

SARDINES A L'HUILE.—5000 demi-boîtes, 4,000 quart-boîtes, 1,000 tiers boîtes et 1,000 boîtes sardines à l'huile, 150 demi-boîtes truffes, 100 demi-boîtes thon mariné, 50 paniers guignolet, 150 caisses absinthe, 250 caisses cerises à l'eau-de-vie, en débarquement de la barque Arendal et du navire Oceana, de Bordeaux, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & CO.,
19 nov—3d 28, rue de la Douane

9 PIPES genièvre de la marque de l'Aigle Impérial de Nolet, sous les clefs de la Douane, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co.
19 nov—3d 28, rue de la Douane.

50 PANIERS champagne qualité supérieure—
30 caisses vin de Bourgogne; à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co,
19 nov—3d 28, rue de la Douane

VICTOR,

N°. 16, RUE SAINT-CHARLES,

Importeur de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines.

A L'HONNEUR de prévenir ses clients et le public en général, qu'il vient de recevoir par les navires Brunswick, Magnolia et Beatrice, et qu'il attend par Charlemagne et Old England, du Havre, par Mediator et E. Perkins, de New-York, une grande variété d'articles de fantaisie et d'objets de toilettes pour hommes, formant son assortiment d'automne et d'hiver, et se composant de:

Cravattes haute nouveauté, cravattes satin broché, do taffetas extra large, cravattes blanches pour soirées, do Birmingham, chaussettes coton blanc et écru, do rayées, do mérinos, do cachemire, do soie, foulards et mouchoirs de toile, mouchoirs batiste, do vignettes de toutes qualités, bretelles riches et ordinaires, chemises toile, do toile et coton, chemises de peau, coton, do laine, do soie, pantalons et caleçons coton, do tricot, do laine, do soie, gants soie, gants fil d'Ecosse.

200 douzaines gants vrai Jouvin.

Cols de chemise toile, idem en coton, chaînes de montre, &c.

Il vient aussi de recevoir un complet assortiment de parapluies coton, do taffetas cuit noirs, verts et cieus, de 30, 32, 34 et 36 pouces, cannes armées et non armées dans tous les prix, poignards, porte monnaie, trousses de toilette pour hommes (articles des plus complets) nécessaires pour dames, boîtes à odeurs, caves à liqueur, bourses, jarretières, &c.

Ses porcelaines se composent de toutes les variétés, de boîtes à poudre, vide-poches, pots à pommade, de décorés, boîtes à savon, flacons, vases, porte cigares, redents et porte cigares. Il a en mains un joli choix de pendules, sujets bronze, qui se recommande à l'attention des acheteurs.

Il déballe en ce moment une douzaine de jolies voitures d'enfans.

Son stock de parfumerie est complètement renouvellé en articles d'importation directe, assure à ses clients l'usage d'une marchandise parfaitement fraîche et d'une qualité supérieure. Il se compose comme par le passé des produits des manufactures de Montpelas, Mailly, Maugeret, Violet, Guerlain et Lubin, de Paris.

Tous ces articles choisis par son associé à qui un séjour continuel en France a permis d'acheter aux conditions les plus favorables, sont offerts à des prix excessivement réduits. V. se flatte que le public voudra bien venir s'en assurer par lui-même.

Messieurs les coiffeurs trouveront toujours chez lui tant en cheveux qu'en fournitures de leur partie, un assortiment complet et à des prix aussi doux que possible.

En débarquement du navire Magnolia, cinq caisses chapeaux de soie superfins dans le dernier style offerts en vente en gros à des conditions libérales.

P. S.—Son salon pour la coupe des cheveux est desservi par les meilleurs ouvriers. On y travaille le postiche dans toutes ses branches. 11 oct

VINS DE BORDEAUX—Au débarquement du navire Sabatis, de Bordeaux,

60 barriques vin de Montferrand;
51 demi-barriques vins blancs de choix;
8 barriques vin rouge de propriétaire, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
13nov 36, rue de Chartres

VENTES A L'ENCAN.

[illegible] terre au [illegible]

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

[illegible] sera vendu le samedi, 28 novembre, à la Bourse de la Cité, rue St Louis.

219 lots de terre situés au faubourg Baronnet, [illegible] partie de ces lots sont situés à un îlet du railroad Pontchartrain, sur un plateau très élevé.

Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, avec billets sans réserve. 26nov

BANCS A L'EGLISE Ste-THERESE.

PAR J. A. BEARD.

LA location des bancs pour l'espace d'une année, sera mise à l'enchère, lundi 2 décembre, à 8 heures du matin, à l'église dépendant de l'Asyle des Orphelines de la rue du Camp.

Attendu que beaucoup de personnes n'ont pu obtenir des bancs faute d'avoir été informées à temps, toutes celles qui désireraient s'en procurer pour l'année prochaine sont priées de venir à l'enchère, et de se souvenir que le produit sert à l'entretien des orphelines. 26 nov

Vente à crédit et par catalogue de marchandises sèches de saison.

PAR J. B. BLACHE & CO.

IL sera vendu mercredi 27 courant, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,

125 colis et lots de marchandises sèches comme suit:

Indiennes à l'huile rouges, tweeds, satinets, indiennes à rideaux, bas de laine, cravates satin et soie, châles tartane 1/4, 8/4 et 10/4, mouchoirs batiste et fil, flanelle rouge croisée, indiennes, couvertures à lit, couvertures anglaises et américaines, mousselines blanches, chemises de mérinos, alpacas, mouchoirs foulards, etc etc.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées le matin du jour de la vente. 25 nov

Succession de John McDonogh.

PAR L. L. VALETON & M. BARNETT Sr, Encanteurs.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 7 novembre courant, il sera vendu à l'encan le mercredi 27 novembre prochain, à 11 heures du matin,

Le contenu de l'hôtel connu sous le nom de *Mension House*, situé en cette ville, rue de la Vieille-Levée, Seconde Municipalité, entre les rues Gravier et Poydras, dépendant de la succession de feu John McDonogh, décédé, consistant en trente chambres garnies de leurs meubles, tels que bois de lit, matelas, couvertures, miroirs, lavabos, commodes, chaises et autres effets, dépendant dudit hôtel.

Conditions—Comptant 25nov

Succession de Veuve D. G. Berduzat.

VENTE PAR ORDRE DE COUR POUR OPÉRER UN PARTAGE.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau No 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un jugement et ordre de vente rendus par l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 24 octobre 1850, dans l'affaire de G. P. de Laborde, exécuteur testamentaire vs George A. Freret pour opérer un partage, il sera vendu à l'encan, le mercredi 27 novembre 1850, à midi, à l'Arcade de Banks,

Les terrains ci-après décrits situés dans la ville de Carrollton, savoir

22 lots de terre désignés par les numéros de 1 à 22, dans l'îlet renfermé par les rues Levée, de Armas, Adams et Burdette.

24 lots de terre désignés par les numéros de 1 à 24, dans l'îlet renfermé par les rues Levée, Washington, Burdette et Macarty.

Le tout d'après un plan fait par C. A. de Armas, architecte, lequel sera exposé à l'Arcade.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente par devant A. Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 nov

Avis aux planteurs sucriers

UNE patente a été délivrée par le Bureau des Patentes à Washington, à Louis Frederic Henry Melsens, de Louvain, Belgique, pour l'invention d'un procédé amélioré pour la fabrication du sucre par le moyen du Bi-sulfite de chaux, ou autres alcalis. Il est spécifié que cette patente s'étend sur tous les articles qui, dans leur emploi séparé ou collectif, doivent sur le jus de la canne à sucre, de manière à former un Bi-sulfite de chaux, Baryte, Strontiane, Alumine ou autre alcali, pendant la cuisson et la clarification.

Les essais du procédé de M. Melsens, fait par M. The. A. Morgan et autres personnes de cet Etat, ont démontré que la qualité du sucre était supérieure et la quantité plus abondante.

Le soussigné, agent de M. Melsens, est maintenant prêt à vendre des licences pour l'exploitation d'après la dite patente, aux conditions suivantes:

1o—Une licence pour la récolte de cette année seulement à $1 le boucaut, payable le 1er février 1851.

2o—Une licence pour la durée de la patente, soit environ 13 ans, à $5 le boucaut, payable moitié le 1er février 1851 et l'autre moitié le 1er février 1852; ce qui porte la dépense à 38½ cents le boucaut pour la durée de la patente.

Le soussigné remplira tous les ordres de Bi-Sulfite de chaux au prix coutant: il le fait manufacturer à la Nouvelle-Orléans, et le garantit du degré de force et de pureté prescrit par Melsens. Cet ingrédient ne revient aucune espèce d'odeur au sucre, la dépense nécessaire pour la fabrication d'un boucaut est d'environ 50 cents.

Les planteurs qui désirent essayer l'utilité du procédé avant d'acheter une licence, pourront se procurer un baril de bi-sulfite, et la manière d'en faire usage en s'adressant à

LOUIS DE BAULLES,
No 2, rue Carondelet,
24 aout—aufevd Agent de Melsens

HOTEL A LOUER.

Ce vaste établissement, nouvellement reconstruit et beaucoup amélioré, est situé à l'intersection des rues de la Levée et Bienville, face au débarcadère des bateaux à vapeur, il se compose d'une salle à manger spacieuse, deux salons, vingt et une chambres à coucher, une très grande cuisine et autres dépendances, avec tuyaux pour l'eau et le gaz [illegible] parfait état.

A LOUER aussi trois magasins au rez de chaussée avec entresol très élevé, en dessous du dit hôtel, deux des magasins font face à la Levée, et un à la rue Bienville.

A LOUER aussi, la maison No. 70, Passage de la Bourse, près la rue Bienville, convenable pour une bonne pension bourgeoise, elle contient huit chambres de maître, un grand grenier, cuisine, trois chambres à domestiques, cave, chambre à bois, tuyaux hydrauliques, &c—le tout nouvellement peint et restauré.

S'adresser à M. MUSSON,
5nov—th [illegible] la poste

A LOUER—Une maison à 2 étages, encoignure Nayades et Terpsichore. S'adresser à EUG. ROCHEREAU,
14nov 17 et 19 rue St-Louis.

A LOUER—Une maison à [illegible] située rue des Marais, entre Dolhonde et Casteill. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à DUBUCH FRERES, 77, rue St Louis, entre Royale et Bourbon. 31oct

Une maison à louer située rue Craps, entre Conet et Montegut ayant quatre appartements, une galerie, deux cabinets et une cuve, une grande cour et un jardin.

A LOUER—Une bonne DOMESTIQUE de maison et bonne gardienne d'enfant, parlant anglais et français. S'adresser à la pharmacie encoignure Bienville et Royale. 16 nov

A LOUER.—Deux belles maisons hautes en briques ayant toutes les convenances pour familles, portant les Nos 137 et 139, rue Conde, encoignure Hôpital. Possession en sera donnée le 1er octobre prochain. Pour les conditions s'adresser à Laborde et Xiques, No 3, rue Front, entre Canal et Crossman. 4oct

A LOUER.—(Possession pouvant être donnée le 1er novembre prochain.—Deux magasins de résidences particulières, à trois étages, situés rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, troisième municipalité.

Aussi—Le magasin No 43, rue des Magasins, étant le second à partir de l'encoignure de la rue Gravier et actuellement occupé par M. Aaron. S'adresser à EDWARD BARNETT, 21, rue Conti.
4oct

MAISON A LOUER.

Une maison basse, située rue de Craps, entre l'Union et Bagatelle, ayant salle et salle à manger, avec portes à coulisses, trois chambres à coucher, galerie et cabinet, grande cour en jardin et bien briquetée, cuisine à étages, arrière cour etc S'adresser chez LORNE & FROIS,
17 oct 14 rue du Canal.

A LOUER à partir du 1er novembre prochain—Un magasin situé rue Jefferson.—Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co,

A LOUER—Une maison (neuve) en bois à deux étages, avec cuisine haute, cour pavée, hydrant et citerne, très confortable pour une famille

S'adresser au café face au vieux Bassin, encoignure des rues Toulouse et Tremé. 17sept

A LOUER—Le beau magasin à 4 étages situé encoignure Foucher et Lafayette, convenable pour le commerce des denrées.

AUSSI:

Le magasin à 4 étages No 107, rue des Magasins, occupé en ce moment par M. A. W. Walton. Pour les conditions, s'adresser à J. W. STANTON & Co,
23 oct Encoignure Magasin et Lafayette

A LOUER—Possession le 1er novembre—Le magasin No 74, rue des Magasins.

AUSSI—Un magasin sur la rue Front Levée, près l'encoignure Conti. S'adresser à JUAN Y DE EGANA,
16 oct 47 rue Bienville

A LOUER—Une maison en briques, située à l'encoignure des rues Prytania et Thalia; on pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à X. LAMBERT,
28sept No 62, rue des Magasins.

MAGASIN A LOUER—A louer le magnifique magasin situé à l'encoignure des rues Canal et Carondelet, maintenant occupé par la Banque de Carrollton. Cette position est excellente pour un magasin de marchandises sèches ou de groceries S'adresser à W L CUSHING & Co,
17 oct 55 rue Commune

EAUX DE VIE DE COGNAC—5 demi pipes eau de vie de cognac 1-40, Otard Dupuy & Co;
5 demi pipes eau de vie de cognac 1814, do;
10 quarts do do do 1816, do;
10 demi do do do 1846, do;
4 quarts do do do 1825. Castillon fine Champagne,
En magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & CO
29oct 22, rue St-Louis

Chassaniol et Boulenger,

Encoignure Chartres et Conti,

AYANT reçu et déballé leurs marchandises du navire Beatrice offrent à leurs clients de la ville et de la campagne, les articles suivants aux prix les plus modérés: Boucles de ceintures en jais, acier, nacre et autres, cols, pèlerines, mouchoirs batiste brodés et garnis de dentelle, bonnets d'enfants, cravattes satin, noires et façonnées, do serges et autres, parapluies et demi parapluies divers couleurs et qualités, foulards fantaisie pour dames et enfans, peignes de toutes sortes, parfumerie assortie, ainsi qu'un grand nombre d'autres articles de fantaisie, merceries, quincaillerie, bimbloterie, etc. etc.

Par le Mediator et Galena, de New-York, dentelles, torchon et autres, épingles et aiguilles de tous numéros, cartes à jouer, cordons de souliers, papier à lettre, do foolscap, etc. etc. 18oct

Aux habitans sucriers et aux marchands de bois.

J'AI à vendre à l'amiable, à des termes raisonnables, deux morceaux de terre, agréablement situés, sur l'un se trouve une jolie résidence, &c, &c, à la paroisse de Bâton-Rouge, à quelques milles au-dessous de cette ville. Pour plus amples informations, s'adresser à

J. A. BEARD, Encanteur.
7nov Arcade de Banks.

HOPITAL LUZENBERG.

Situé sur le Rail Road Pontchartrain.

CET Etablissement fondé par le Dr. C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, est maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr J. RHODES. Cette maison de santé est établie sur une vaste échelle [illegible] les chambres sont spacieuses et parfaitement aérées; les salles ordinaires sont grandes, peu encombrées de lits et offrent aux malades toutes les commodités et le comfort d'une maison particulière.

Le magnifique jardin qui entoure l'Etablissement offre d'agréables ombrages aux convalescents.

Prix d'admission:

Chambres particulières à un lit, $3 par jour.
" " 2e classe, $2
" " 3e classe, $1.

Il y a des corps de logis séparés pour le traitement des maladies contagieuses, et un vaste Etablissement pour les personnes atteintes d'aliénation mentale. Les prix dans ces deux cas sont connus. Un médecin attaché à la maison est constamment sur les lieux.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr. J. RHODES,
28juil—1an 186 rue Canal.

VENTES DE CE JOUR.

Grande vente de superbes meubles de maison.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

MARDI prochain, 26 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan [illegible] à la demeure de Jean [illegible] rue St-Charles, Seconde Municipalité,

La totalité des meubles et objets de somptuosité, ameublement, se composant des articles les plus élégants en façon et en nouveautés, tels que garniture de salons, de chambres et de salle à manger, superbes glaces, riches draperies, jolis rideaux, sophas, causeuses, toilettes, tables à jeu, et tables ouvrantes, pour les thés, pianos, tapis, services complets de porcelaine et en cristal. Le contenu des divers appartemens ou chambres à coucher, se compose d'une variété d'articles de goût de toutes descriptions et sortant des meilleures manufactures.

Le tout sera vendu conformément aux catalogues qui seront prêts à être délivrés le 8 de ce mois. Les appartemens seront ouverts pour l'inspection des amateurs, le même jour et les suivans jusqu'au moment de la vente.

Conditions, comptant, en prenant livraison et la vente est positive. 7 nov—18

Succession de John McDonogh.

PAR L. L. VALETON & M. BARNETT Sr. Encanteurs.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 novembre courant, il sera vendu à l'encan, le mardi 26 novembre du présent mois, à 11 heures du matin, en la ville d'Alger, dernière résidence du défunt

Les Meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de feu John McDonogh, décédé, consistant en lits, armoires, tables à manger, sideboards, pendules, glace, fauteuil, chaises, &c., ustensiles de cuisine et autres.

Conditions comptant. 26 nov

VENTES A L'ENCAN.

Vente par Catalogue de Marchandises Sèches.

PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI, le 28 novembre, il sera vendu à dix heures, en son magasin d'encan, No 8, rue du Canal,

150 colis et lots marchandises étrangères et du pays, telles que: toile d'Irlande, toile à draps, draps et serviettes en fil, essuie-mains, bas, châles, mousseline de laine, mérinos, dentelles, cols brodés, soieries, alpacca noir et couleur, indiennes françaises et anglaises, foulards soie, draps noir et brun, satinets, couvertures de lit, cotonnade française, etc.

AUSSI:

Marchandises américaines, comme indiennes de tous genres, cotonnades, kerseys, denims, étoffes rayées pour matelas, coton croisé blanc et écru, pour draps et chemises, blanc et écru, coton croisé bleu, etc.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts et la marchandise pourra être examinée de bonne heure le jour de la vente. 26 nov

Vente par catalogue d'un grand assortiment de Groceries, Vins, Eaux de vie, Liqueurs, Huiles, Sardines, &c—Pour cause de liquidation

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MERCREDI 27 du courant, à 10 heures, il sera vendu sans réserve, au magasin de Messrs. J. P. Bracier & Co, No 54 Vieille Levée, pour cause de liquidation, un grand assortiment d'EAUX DE VIE françaises, Cognac, Castillon, Godart Baugnette &c &c alcool, rum, whiskey, genievre &c. VINS Champagne, Madère, Porto, Vin rouge de toutes descriptions, vin blanc, Sherry, Muscat &c. en barriques et en caisses. Fruits à l'eau de vie, cerises, abeyuthe, cordiaux, kirsch &c bouteilles vides, dame-jeannes, cruchons, huile d'olive, fruits au vinaigre, olives, truffes, anchois, bouchons, ficelle, macaroni, vermicelli, papier à enveloppes, cuiller à lettre. Thés Imperial, Gunpowder, noir. Savons américains et français, amidon, muscade, clous de girofle, ketchup, chandelles Star et blanc de baleine, tabac à chiquer, cigares, chocolat, vinaigre, indigo, riz, jambons, beurre, graisse, huile de lampe, maquereaux, saumon, &c.

Ainsi que—VINS, HUILES, &c. dans les magasins de la douane, et 1000 barils CLOUS bien assortis. Conditions à la vente. 20 nov

886 TERRAINS.

Vente à des termes avantageux, par ordre des Président et directeurs du Railroad Pontchartrain, de terrains situés sur le coteau de Gentilly, faubourg Darrantel.

PAR J. A. BEARD, encanteur.

LE JEUDI, 28 novembre courant et jours suivans, à midi, à la Bourse St Louis

886 terrains renfermés dans les îlets Nos 1, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 37, 40, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 63, 65, 66, 67, 68, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84.

Ces terrains sont désignés sur un plan fait par A. D'Hemecourt, voyer de la Troisième Municipalité, lequel sera exposé à la Bourse St-Louis pendant toute la semaine qui précèdera la vente. Le plus grand nombre de ces terrains font partie d'une terre haute, faisant face au Railroad même, ou dans le voisinage immédiat, et conviennent parfaitement, soit pour résidences particulières, soit pour jardins potagers. La branche projetée du chemin de fer, passant par le chemin de Gentilly, les rues de l'Esplanade, Claiborne et Canal, rendra cette partie de la ville d'un accès très facile à la seconde Municipalité et lui donnera la chance d'être bientôt couverte de maisons de maître.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de terme, pour billets portant intérêt de leur date à leur échéance, et hypothèque sur la propriété vendue. Dans le cas de non paiement à maturité, l'intérêt sera élevé à 8 pour cent par an jusqu'à paiement intégral.

Des plans lithographiés des dits terrains seront distribués, une semaine avant la vente, au bureau des tickets de la compagnie et à celui de l'encanteur, qui se charge de donner toute information ultérieure.

Actes de vente par devant A. Baudouin et J. E. Holland, notaires, aux frais des acquéreurs. Les ventes devront être passées et reglées dans les dix jours qui suivront l'adjudication, dans le cas contraire, la propriété sera revendue, pour le compte et à la folle enchère de l'acquéreur retardataire, après trois jours d'avis en français et en anglais, dans deux journaux de cette ville, sans autre formalité légale. 12 nov

PAR VINCENT & Co., J. E. TOCRAS, Encanteur.

LUNDI, 2 décembre, à midi précis, il sera vendu à la Bourse St-Louis

La moitié indivise d'un certain morceau de terre, situé au faubourg Tremé, Première Municipalité, désigné comme le terrain No 3 dans l'îlet 70, ayant soixante pieds de face à la rue Dumaine, sur 120 pieds de profondeur, mesure française (équivalant à 64 pieds et une fraction de face et 128 pieds et une fraction de profondeur, mesure américaine entre les rues Robertson et Claiborne. On peut voir le plan du terrain au bureau de l'encanteur.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété et intérêt à raison de 8 pour cent par an, en cas de non paiement à l'échéance.

Acte de vente par devant John Claiborne, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 nov

Vente publique.

PAR ordre de la Commission des Liquidateurs et Directeurs de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, le soussigné, encanteur public dans et pour la paroisse de St Martin, offrira en vente au plus offrant et dernier enchérisseur, à la maison de Cour de la ville de St Martinville, le jeudi 19 décembre prochain, les propriétés suivantes, à savoir:

1o—Une plantation sucrière, située dans ladite paroisse, en l'endroit appelé l'Isle des Cypres, à la distance d'environ deux milles du bayou Teche, mesurant 740 arpents de superficie, bornée d'un côté par la terre d'Alexandre D. Bienvenu, et de l'autre côté par celle de la veuve Déterville Corbière, ensemble avec toutes les bâtisses et autres améliorations qui y trouvent. Cette plantation est en bon état de cultivation, ayant environ soixante-dix arpents de bonne canne en souches, et ayant aussi assez de cannes en matelas pour en planter 25 arpents.

2o—Dix jeunes esclaves, tous nés et élevés sur la dite plantation.

Conditions—Un cinquième du prix de l'adjudication payable comptant et les quatre autres cinquièmes payables à une, deux et trois années de terme à dater du jour de la vente, l'acquéreur ou les acquéreurs fournissant leurs billets avec une ou plusieurs bonnes et solvables cautions *in solido*, à la satisfaction de l'agent de la Banque, payables dans les bureaux du caissier de ladite Banque à la Nouvelle-Orléans, et portant intérêt à raison de huit pour cent par an, du jour de date jusqu'à paiement, la propriété restant spécialement hypothéquée pour garantir le paiement du capital et des intérêts.

Cette vente étant faite en vertu de la seconde section d'une loi de l'an 1848 No 59, la propriété sera vendue libre de toute hypothèque et réclamation, soit pour actions ou autrement.

Nouvelle-Orléans, 18 novembre 1850.

P. GARY,
Encanteur public, St Martin.

N. B.—Le Courrier du Teche, en *français*, et la Gazette des Attakapas, en *anglais*, sont priés de publier l'annonce ci dessus, dans leur langue respective, une fois par semaine. 19nov

MAISON FRANÇAISE.

Encoignure Canal et Bourbon.

L'IMMENSE succès obtenu l'année dernière par la maison du soussigné, l'a obligé à multiplier ses efforts afin de mériter la continuation si flatteuse du patronage dont il est honoré. Il est fier de dire que son assortiment de hautes nouveautés, confectionnées pour dames, surpasse en nombre et en beauté, tout ce qui a été importé jusqu'ici à la Nouvelle Orléans. Non seulement, les manteaux en cachemires ouattés et de tous couleurs sont en grand choix, mais il y a aussi une quantité considérable, de tout ce que la Fashion parisienne a pu produire de plus gracieux en manteaux, mantelets, surtouts dans toutes les étoffes lisse composant de glacé, damas, gros de tour, moire, satin de Chine, velours, gaines, hermine, petit gris, Cigne et Lix.—Une mention spéciale doit être faite pour le surtout JENNY LIND. Jamais l'élégance de la coupe, l'harmonie des ornements ne s'étaient rencontrées réunis, dans un article de toilette, d'une manière aussi heureuse: ce n'est ni un mantelet ni un manteau, ni un surtout, c'est quelque chose de gracieux, de parfait! A cette expédition est joint un grand assortiment de soieries pour robes, telles que, glacé de toutes couleurs, moire blanche et noire, gros d'Orléans, damas royal, Pompadour, soies brodées et brochées, à ramages, barèges de toutes couleurs, unis, chinés, imprimés nouveaux dessins; toile Chine, Californie, foulard pour robes, cachemires en pièces et en châles, écharpes en dentelle; tulles, malines, grand choix de cols et pèlerines, mousselines brodées, et dentelle fil, valenciennes, garnitures diverses, rubans, ceintures, peignes d'écailles, boucles, bretelles, jarretières, porte monnaies sacs, éventails ordinaires et très riches, robes brodées blanches, mouchoirs de batiste à ourlets, festonnés, brodés, avec et sans valenciennes de $8 la douzaine à $60 pièce; aussi à vignettes en couleur, parapluies, ombrelles unies, brodées, glacées et en dentelle, crêpe, crêpé et Lisse, bas de soie, dito fil, unis et brodés, noir et blanc, velour pour robes, et en général, tout ce que comporte la toilette des dames.

Les F. P. trouveront des ornements, maçonniques dans tous les grades. R. D. PANIS,
10 oct 104, rue du Canal, encoignure B urbon.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux:

200 barriques vin rouge, 1000 caisses do;
12 demi barriques vin blanc, 100 barils do;
53 caisses vin blanc, 50 do vermicelle;
75 do fruits à l'eau de vie, 50 do macaroni;
10 quarts pipes vin de Madère.
13 nov—1m G M LUCAS, 30 rue Bienville

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Sabattis, venant de Bordeaux:

20 barriques vin rouge, 512 caisses do;
40 demi barriques et barils vin blanc.
13 nov—1m G M LUCAS, 30 rue Bienville

FROMAGES—D'Angleterre, en forme d'ananas, 200 caisses et boîtes, à vendre par E J HART & CO.,
6 nov 79, Tchoupitoulas.

Vins et Eau-de-vie, à Vendre par J. MORIN, 186, Vieille Levée.

50 BARRIQUES vin de Bordeaux pour l'ordinaire de différentes marques,
25 barriques vin vieux de St-Emilion,
10 barriques vin vieux de Margaux,
20 barriques vin de Roussignon F. Durand,
10 barriques Bergasse,
10 barils porter, F. Durand,
5 barils Muscat de Roussillon F. Durand

EAU-DE-VIE.

50 quarts de la marque J. Braud, cognac,
25 quarts de la marque A. Blérille, Cognac,
25 quarts de la marque de Monterau, en champagne de cognac. 29avril

EN débarquement du navire Sabattis et à vendre par les soussignés:

60 barr. vin Montferrand; 60 do Ch Berson.
50 pipes cognac Léonard, 4me preuve; 10/4 do do
36 barils vinaigre; 8 balles bouchons supérieurs.
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
15nov 15, rue St Louis.

EN débarquement des navires Océana et Sabattis, venant de Bordeaux,

[illegible] barriques vin rouge St-Julien, bon ordinaire
[illegible] barils vin blanc supérieur, Haut Sauterne,
10 quarts Cognac Auguste Navarreux,
10 huitièmes cognac fine champagne, George Maurice 1840,
267 caisses cerises à l'eau-de-vie.
A vendre par AUG. MOLIER,
3nov No 60, rue St-Louis.

VENTES DE CE JOUR.

Raisins secs et verts, limons, vins, etc.

PAR SYKES, HYDE & Co.

AUJOURD'HUI mardi, 26 courant, à 4 heures et demie précises, il sera vendu sur la Levée, près du marché aux viandes, Première municipalité, le chargement de la goëlette Mary F. Lamarsh, de Malaga et Cadix, consistant en:

4,392 caisses raisins M R.
2,0 0 demi et 1 500 quarts caisses idem,
400 caisses raisins en couches;
600 demi caisses et 400 quarts idem.
200 caisses limons 120 paniers amandes
314 barillets raisins verts,
593 caisses figues, 250 demi caisses idem,
100 barillets olives, 6 barils piments,
2 balles paillassons;
150 quarts barriques vin de Porto, de Cadix
50 do do vin Sherry, do,
200 do do Malaga sec et doux;
90 barillets idem idem.

Conditions à la vente. 26nov

Meubles—Meubles!

PAR N. VIGNIE.

MARDI, 26 novembre 1850, il sera vendu à onze heures, au No 56, rue de la Vieille-Levée, entre les rues St-Louis et Conti, au second étage,

L'ameublement de la maison, consistant en un beau lit en acajou, armoire do, tables à manger et de centre, glaces, chaises, nattes, deux pièces tapis de Bruxelles, rideaux, etc.

Conditions—comptant. 26nov

Vente des Gardiens du Port.

PAR P. B. TAYLOR,

Bureau rue Gravier, No. 88.

MARDI 26 courant, à onze heures, au bout de la rue Gravier, il sera vendu sous l'inspection des gardiens du port, les articles suivants, savoir:

D—800 barils de farine,
100 boîtes fromage,
4 barils vinaigre,
9 boîtes chandelles;
5 do savon;

C—40 barillets graisse, sauvés du chaland Lucky, capt. Dugan, et débarqués du bateau à vapeur Duchess

Conditions—Comptant. 26nov

PAR P. B. TAYLOR,

Bureau rue Gravier, No. 88.

MARDI 26 courant, à 11 heures et demie, au bout de la rue Gravier, il sera vendu pour le compte de qui il appartiendra,

2 boucauts bacon,
1 baril cornichons;
5 douzaines balais;
1 baril beurre,
1 do langue,
demi-baril gigots de mouton,
1 baril farine de seigle, sauvés du chaland Lucky, capt. Dugan, et débarqués du bateau à vapeur Duchess.

Conditions—Comptant. 26nov

Bananes, Gombo et Aubergines.

PAR CARMAN & RICARDO.

AUJOURD'HUI, 26 du courant, à 11 heures, il sera vendu à l'encan, au No 60, rue des magasins,

90 régimes bananes, 5 paniers gombo et 4 paniers aubergines, en débarquement du navire à vapeur Pacific

Conditions, comptant. 26 nov—1

Vente à crédit

De Vins, Eaux-de-Vie, Sardines, Huiles, etc.

PAR BERNARD TURPIN, ENCANTEUR.

MARDI prochain, 26 du courant, à 10 heures et demie, il sera vendu au magasin de M. F. P. G. Janvry, No 16, rue Bienville, pour clore diverses consignations,

Un assortiment de vins, eaux de vie, Madère Champagne, Porto, vins blancs en caisses et en barils, huile d'olive, cordiaux, genièvre de Hollande, abeyuthe, etc., etc., suivant les catalogues qui seront prêts le jour de la vente. 21 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR SYKES, HYDE & CO.

MERCREDI 27 courant, à 10 heures et demie, il sera vendu à leurs magasins d'encan, No 51, rue des Magasins, au premier étage,

250 caisses bottes, brodequins, souliers pour dames et pour enfants, toutes chaussures fraîches, consistant en bottes à double semelle pour hommes, en kip, veau, veau-marin, bottines pour dames, en chevreau, cuir patente, veau-marin, et maroquin, bottes et brodequins pour enfants, brodequins et bottes lacées, &c

Conditions à la vente. 26nov

Vente des Gardiens du Port.

PAR A. BLACHE.

JEUDI 28 courant, à 4 heures et demie de l'après-midi, il sera vendu au No 40, rue Poydras, sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,

100 caisses blanc de baleine, importés et avariés à bord du brick Boston, capt. Torrey, dans son voyage de Boston à ce port,

Conditions, comptant. 26 nov

Grande vente sans reserve de Glaces françaises, Pendules, Porcelaines, Cristaux et objets de fantaisies, pour cause de déménagement.

PAR VALETON & BARNETT.

IL sera vendu jeudi, 28 du courant et jours suivans, à 10 heures du matin au magasin ci-devant occupé par M. J. Gauche, encoignure Toulouse et Chartres, un grand assortiment de glaces françaises, pendules, services en porcelaine, cristaux, objets de fantaisies de toutes sortes, tels que candelabres, girandoles, garnitures de cheminées de toutes espèces, verres d'eau, pots à fleurs—Aussi une grande quantité de jouets d'enfants, &c—Aussi toutes les installations &c. du dit magasin.

Conditions—Toute somme jusqu'à $50 comptant, au dessus, jusqu'à $100 à 60 jours de crédit et jusqu'à la somme de $300 à 90 jours, billets endossés à la satisfaction du vendeur. 21nov—th

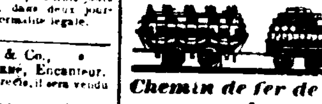

Chemin de fer de Tehuantepec.

LES livres de souscription au capital de cette Compagnie sont ouverts dans les bureaux No 61, rue du Camp.

La charte et le prospectus offerts à la signature des souscripteurs ont été adoptés [illegible].

Esquisse de la charte et organisation de la Compagnie du chemin de fer de Tehuantepec, qui sera établie à la Nouvelle Orléans.

1—Le capital est de neuf millions de piastres, un tiers de l'émission doit être remis à M. Hargous, comme payé en entier, pour l'acquisition de sa concession, y compris les terres, privilèges, &c. Les six autres millions sont livrés aux souscripteurs, en actions de $100 chacune.

2—Dix piastres par action doivent être payées en souscrivant; dix piastres une année après, et le solde selon les ordres de la Direction. Aucun appel de fonds n'excèdera dix piastres par action et ne sera fait qu'après soixante jours d'avis. Il ne sera pas exigé plus de $20 par an.

3—Le but de la compagnie embrasse la construction d'un chemin de fer à travers l'isthme de Tehuantepec, dont les points de départ et d'arrivée seront fixés sur les rivières du terrain, et la navigation par navires à vapeur dans les cours d'eau qui relient les points extrêmes du chemin avec l'Océan Pacifique et le Golfe du Mexique, de bons ports devant être ouverts de chaque côté de l'isthme.

La Compagnie aura le pouvoir de pratiquer, quand elle le jugera convenable, un canal à travers l'isthme pour opérer la jonction des eaux navigables sur les deux côtés.

4—Les actions ne pourront être transférées que par une entrée sur les livres de transfert, qui seront tenus ouverts dans les villes désignées par la Direction. Il ne sera émis aucune action avant que le premier paiement, soit $600,000 n'ait été effectué intégralement. Les actions de M. Hargous seront émises au même jour que celles des souscripteurs payans.

5—Il sera nommé, pour recevoir les souscriptions à la Nouvelle Orléans des commissaires ayant pouvoir d'en désigner d'autres pour les villes et endroits où ils jugeront convenable d'ouvrir des souscriptions. Les livres resteront ouverts pendant un certain temps. Si tout le capital n'est point souscrit, les livres resteront ouverts jusqu'à ce que le chiffre en soit rempli. Si les souscriptions dépassent le capital, les souscriptions seront réduites en commençant par les plus fortes.

6—La direction sera composée de treize actionnaires, possédant chacun au moins vingt actions. Les Directeurs éliront un Président et tous les employés de la Compagnie. Aussitôt que le capital entier aura été souscrit, les commissaires convoqueront, en en donnant avis dans deux journaux pendant dix jours, une assemblée des actionnaires pour élire la direction et organiser l'administration. Dans toutes les assemblées ou élections, chaque action aura droit à un vote, soit en personne, soit par procuration. La direction restera en place pendant une année, à dater de sa première réunion. L'élection de la Direction suivante devant avoir lieu un mois avant que l'année ne soit écoulée. Dans le cas où l'élection ne pourrait avoir lieu à l'époque fixée, la Direction siégeant alors continuera ses fonctions jusqu'à ce qu'une élection spéciale puisse être tenue; cette disposition sera fixée par une clause des règlements. Sept directeurs présents formeront un nombre suffisant pour vaquer aux affaires. La direction remplira elle-même les vacances qui pourront avoir lieu pendant l'année.

7—La Direction pourra, à son choix, forcer le paiement de tout appel de fonds, ou confisquer les actions de tout souscripteur en défaut, après un certain délai fixé par les règlements.

8—La Compagnie sera mise en possession de tous les droits et se substituera à tous les devoirs et obligations de M. Hargous, en sa qualité de détenteur de la concession accordée par le gouvernement mexicain; elle exécutera intégralement le contrat passé entre M. Hargous et le comité permanent.

9—Il ne sera déclaré aucun dividende jusqu'à ce que le tiers des souscriptions soit payé. Il ne sera pas vendu de terres avant l'expiration d'une année après la première réunion des Directeurs. Dans le cas où un dividende serait déclaré sur la vente de terres, soit de toute autre source avant l'achèvement de tous les travaux entrepris par la compagnie, (ces travaux ne devront être considérés comme achevés que lorsque le chemin de fer sera en pleine opération, les trains marchant à la vapeur), il ne sera payé à ceux des actionnaires en retard, mais il sera porté à leur crédit, à compte de la balance due. Ces dividendes seront payés à M. Hargous, dont les actions sont payées en plein. Aucun actionnaire, en défaut sur appels de fonds, n'aura droit au dividende déclaré, ni même à voter, pendant qu'il restera en défaut. Il ne sera payé à M. Hargous de dividende que dans la proportion des autres actionnaires.

10—Le transfert opéré par M. Hargous porte pour condition qu'il sera dépensé au moins un million de par an sur le chemin jusqu'à ce qu'il soit achevé. Cette clause ne s'applique pas à la *première* année, pendant laquelle les relevés et autres ouvrages préliminaires n'exigeront pas une aussi forte dépense, ni à toute autre année où des causes indépendantes du contrôle de la Compagnie pourront s'y opposer.

11—S'il devenait nécessaire de contracter un emprunt, il sera basé sur une émission de bons portant hypothèque sur les terres, &c, mais cet emprunt ne devra jamais excéder la moitié de la somme payée par les souscripteurs, et jusqu'à ce que les six millions des actionnaires soient encaissés, les actions de M. Hargous ne supporteront aucune partie de l'emprunt. Il ne sera contracté aucun emprunt avant que la somme de deux millions ait été payée.

Tout dividende déclaré pendant l'existence d'un emprunt sera appliqué à l'extinction du dit emprunt.

12—La somme avancée par les citoyens de la Nouvelle-Orléans, pour défrayer les dépenses préliminaires, sera remboursée par la Compagnie, selon les conditions de la souscription.

13—Les actions provisoires, souscrites par anticipation avant la formation de la Compagnie, seront considérées comme ayant été faites sous l'empire de cette charte, et le paiement de cinq piastres fait pour hâter les travaux par l'exécution du relevé de la route sera porté au crédit des souscripteurs comme à compte sur le premier paiement de dix piastres exigé par la charte au moment de souscrire.

M. Benjamin a rapporté le Prospectus suivant:

Prospectus.

Nous soussignés, souscrivons pour le montant d'actions inscrit à notre nom, au capital de la Compagnie du chemin de fer de Tehuantepec, qui doit s'organiser sur le plan exposé dans l'esquisse ci-annexée.

Les conditions de cette souscription sont:

1—Les cinq piastres payées sur chaque action formeront un à compte sur le premier paiement exigé des souscripteurs par la charte proposée.

2—Dans le cas de quelque changement important dans les clauses de la dite charte, tout souscripteur qui n'approuverait pas ce changement aura le droit de retirer sa souscription et de recevoir les cinq piastres par action qu'il dépose maintenant.

3—La somme réalisée en ce moment est destinée à défrayer les dépenses du relevé de l'isthme par le major Barnard, ou par tout autre ingénieur que le Comité Permanent pourrait employer à son défaut. Le comité devra surveiller et contrôler toute dépense préliminaire.

Les bureaux seront ouverts pendant les heures ordinaires de travail.

PETER CONREY, Jne,
Président du comité Permanent.
R. FALLON, Secrétaire. 2 oct—1m

VIN—400 caisses, à vendre par E. JOHNS, 5, Front Levée.

Pour la Californie—PAR la voie DE L'ISTHME DE TEHUANTEPEC.

—L'éclaireur de la route, navire à vapeur, de première classe et bien connu, ALABAMA, commandé par R. W. Foster, partira du wharf de la rue Girod, pour la RIVIÈRE QUATZACOALCOS, en touchant à Vera-Cruz, le 16 décembre, pour son premier voyage—le 10 janvier 1851 pour son second voyage—le février pour son troisième, et subséquemment tous les vingt jours—L'Alabama montera la rivière Coatzacoalcos jusqu'à quarante milles, et ne s'arrêtera à Vera-Cruz que quelques heures. Par l'isthme de Tehuantepec la route jusqu'à San Francisco est réduite de 2000 milles. Les frais sont considérablement réduits, comme on le verra plus bas. Le pays que les voyageurs auront à traverser est sain et les facilités de transport ne manquent pas. La route est ouverte, et l'on trouve à se procurer des mules et chevaux. On rencontre des villes et des lieux de halte et toute la route peut être parcourue en trente six heures. Les personnes qui désireraient entreprendre ce voyage pourront obtenir toutes les informations désirables, avant d'engager leur passage. La Compagnie de Tehuantepec à la Nouvelle-Orléans n'a pas encore établi d'arrangements pour le trajet par terre, mais compte s'en occuper immédiatement. En attendant elle offre cette occasion afin que le public puisse être à même de connaître par expérience l'importance de ce moyen prompt de communication, qui ne tardera pas à être préféré aux autres.

PASSAGE—Dans le salon $50
Dans la chambre basse 45
A l'entrepont 30

FRET—Trente-cinq cents le pied cube. Chaque passager aura le droit de transporter 250 livres d'effets.

23 nov C. J. MEEKER & Co, 66 rue Poydras

POUR VERA-CRUZ

—Le navire à vapeur bien connu ALABAMA, capitaine R. W. Foster, partira du wharf de la rue Poydras, pour Vera-Cruz, mardi 10 décembre, à 4 heures de l'après-midi.

PASSAGE—Dans le salon $50
Dans la chambre basse, 40
A l'entrepont, nourriture séparée, 30

Il est alloué un poids de 250 livres de bagages à chaque passager. Pour fret et passage s'adresser à C. J. MEEKER & Co.,
23 nov 66, rue Poydras

Pour la Californie via Chagres

—LIGNE DIRECTE POUR CHAGRES—Compagnie de steamers portant la malle de la mer Pacifique—Le navire à vapeur magnifique, à double machine, PHILADELPHIA, sous le commandement du capitaine [illegible], fera son premier voyage de ce port pour Chagres en droite ligne, dimanche matin 1er décembre, à 9 heures précises. Ce navire et le nouveau steamer CARIBEAN, également à double machine, et construit expressément pour ces trajets, formeront une ligne dont les départs auront lieu tous les quinze jours, de ce port pour Chagres directement, et se relieront aux steamers de la malle OREGON, CALIFORNIA, PANAMA, [illegible] TENNESSEE, COLUMBIA et CAROLINA, qui vont de Panama à San Francisco et à l'Oregon. De cette manière, les passagers pourront obtenir des billets qui leur donneront la garantie de se rendre au lieu de leur destination avec promptitude et sécurité.

[illegible] malle sera expédiée par chaque steamer portant des dates plus récentes qu'aucun autre steamer des Etats-Unis, laquelle malle joindra celles du gouvernement qui partent par les steamers du 1er et du 15 de chaque mois, de Panama pour la Californie et l'Oregon.

Prix des passages:

De la Nlle-Orléans à Chagres—A la chambre, $ 60
Do do à la 2me chambre, 65
Do do entrepont avec hamaca et repas à part, [illegible]
De Panama à San-Francisco, à la chambre, 45
Entrepont avec hamaca et repas séparés, 300
[illegible] 150

Les passages et les ordres pour le fret doivent être directement pris chez les agents, attendu que personne autre n'est autorisé à vendre des billets ni prendre des engagemens pour le fret.

ARMSTRONG, LAWRASON & CO.
16 nov 105, rue des Magasins.

POUR NEW-YORK, via HAVANE.

—Compagnie de la Malle des E.-U.—Le magnifique steamer neuf PACIFIC, commandant N. Jarvis, partira pour le port ci-dessus, jeudi, le 28 novembre, à huit heures A. M., du bout de la rue Ste Marie à Lafayette pour New-York et la Havane.

Prix du Passage:

Pour New-York—Salon des dames $ 75
— hamacs 60
— Entrepont 25
Pour la Havane—— Salon d'avant 30
— Entrepont 15

Les passagers pour la Havane devront se munir de passeports du consul espagnol. Un excellent médecin est attaché à chaque steamer de la compagnie.

Nul passage ne sera considéré arrêté s'il n'est payé, et tous les bills de passage ou de fret doivent être reglés au bureau des agents.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la compagnie de la malle des Etats-Unis, 95, rue des Magasins. JAMES R JENNINGS, Agent

Les chargeurs sont prévenus que cette compagnie a fait faire des connaissements sur une forme particulière et pour l'usage de leurs steamships, ces connaissements seront délivrés aux chargeurs, au bureau de cette compagnie, et seront les seuls acceptés et signés par les agents. Tous les connaissements doivent être signés avant le départ du navire. 18 nov

POUR LA CALIFORNIE

—Compagnie de la Malle des Etats-Unis—Pour la CALIFORNIE via CHAGRES, sans délai à PANAMA—Le magnifique steamer neuf PACIFIC, sous le commandement de N. Jarvis partira pour Chagres et tous les ports intermédiaires, avec les malles et les passagers de San Francisco, du bout de la rue Ste-Marie, Lafayette, à huit heures du matin, jeudi 28 novembre.

La compagnie de la malle des Etats-Unis a maintenant quatre magnifiques steamships, le REPUBLIC, COLUMBUS, ISTHMUS et ANTELOPE, faisant un voyage tous les quinze jours, de Panama à San Francisco, et les départs de Panama s'effectueront à l'arrivée des steamers à Chagres. Les passagers ont la certitude de ne pas être retenus dans le port de Panama au delà du délai fixé.

Prix du Passage.

De la Nouvelle-Orléans à Chagres, Chambre, $ 60
à la seconde Cambre, 65
Entrepont et nourriture à part, 45
De Panama à San Francisco, à la chambre, 300
entrepont, nourriture à part, 150

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la compagnie de la malle des Etats-Unis, No 95, rue des Magasins.

Nul passage n'est considéré arrêté s'il n'est payé. Un chirurgien est attaché aux navires de cette compagnie.

1er nov JAMES R JENNINGS Agent

ARRANGEMENT POUR L'HIVER

—Le bateau à vapeur OLIVIA, partira au bout du chemin de fer, pour Covington et tous les points intermédiaires, trois fois par semaine, comme suit:

Mardi à midi, Jeudi à midi, Samedi à midi. De Covington: Lundi à 6 heures A. M. Mercredi 6 " Vendredi 6 "

Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à EUG. ROCHEREAU & Co.
13 nov 17 et 19, rue St-Louis.

PENDANT TOUT L'HIVER. DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

Le vapeur FASHION, capitaine J. Martin, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les mardis, à dix heures A. M. pour GRANDE PRAIRIE, Ecluse des vendredis, à dix heures A. M. du CANAL RAPPELET. S'adresser à bord au pied de la rue St Louis, ou à

MAUNSEL WHITE & Co.

Tout article de fret, qui n'aura pas été engagé au bateau jusqu'au jour du départ sera emmagasiné chez A. PINAUD & Co,
4 nov—a 11, rue Toulouse.

Deux voyages par semaine.

Pour la Balize, Passe du Sud-Ouest, Forts et ports intermédiaires,

le vapeur G. T. DOSWELL, Capitaine A. Larose, partira tous les samedis à 10 heures du matin et sera de retour en ville les lundi soir.

Pour le Canal Rappelet—Le Doswell partira tous les mercredis, à 10 heures du matin et sera de retour en ville le jeudi soir.

Le Doswell ayant été acheté à cet effet, continuera cette navigation pendant toute la saison. S'adresser à bord, au pied de la rue St Louis, ou à MINISTER & ANDERSON, 21, Poydras, BRAUD, ADAMS & Co.
4nov 51 Vieille Levée.

Pour la Côte, Bayou Sara et tous les ports intermédiaires.

Le bon steamer ALBATROSS capt. J. W. Wheelhouse, partira pour les ports ci-dessus, tous les samedis, à 10 heures du matin, et tous les mardis, à 5 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Douane, ou à J. W. ARTHUR & Co,
1nov— 27, Nouvelle Levée

POUR NEW-YORK—(Partant mercredi 27)

—Le navire paquebot régulier DEKO, capitaine Griffith, ayant presque tout son chargement engagé et étant prêt à partir le jour susdit. Pour fret de l'équivalent de 1,000 balles, ou passage, ses emménagements étant excellents, s'adresser à bord au bout du wharf de la rue St-Joseph, ou à J. W. STANTON & Co,
22 nov Encoignure Magasin et Lafayette.

Pour Baltimore

—La barque fine voilière RAINBOW, capitaine Lombard, actuellement en déchargement, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face des bâtisses du triangle ou à J W STANTON & Co,
23 nov Encoignure Magasins et Lafayette

POUR TABASCO

—La goëlette mexicaine YSABELITA, capitaine Sanchez, ayant la plus grande partie de son chargement, prête partira incessamment. Pour un reste de fret et passage, s'adresser à bord ou à son consignataire FCO PUIG Y PUIG,
11 nov 28, rue de la Commune

POUR LA HAVANE

—Le beau paquebot fin voilier et de première classe ADA [illegible], capitaine Schneidan, partira positivement le 23 du courant. Pour ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JOSEPH MITCHEL,
9 nov 36, rue Poydras.

POUR LE HAVRE

—Le navire fin voilier et de 1re classe, JOHN C. CALHOUN, capt. Lowell, ayant une partie de son chargement engagée et allant à bord partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ses emménagements étant superbes, s'adresser au capitaine à bord, face au poteau No 12, Seconde Municipalité, ou à H V BAXTER,
1e nov 79, Commune.

POUR LE HAVRE

—La barque fine voilière PATRICK HENRY, capt. Heins, a la plus grande partie de son chargement et partira sous peu. S'adresser pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, au capitaine à bord, face au poteau No 15, seconde municipalité, ou à H. V BAXTER,
11 nov 79, rue Commune.

POUR LE HAVRE

—Le navire fin voilier et de première classe OLD ENGLAND, capt Lowell, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ses emménagements étant splendides, s'adresser au capitaine à bord, en face du poteau No 17, seconde municipalité, ou à H. V. BAXTER, 79 Commune
9 nov ou à W. HOFFENSANDT, 8 St-Charles.

POUR BARCELONNE.

—Le navire fin voilier PAULITA, capt. Barcelro, est attendu sous peu et sera expédié pour le port ci-dessus. Pour fret d'environ 1,000 balles coton, s'adresser à JUAN Y DE EGANA,
26 oct 47, rue Bienville.

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.

HART THOMAS & Co. informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour comme suit:

De la rue Jackson, Lafayette:

Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 8 do P. M.

De la rue du Canal:

Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière do à 8 1/2 heures P. M.

Départs du bas de la ville:

De la Presse à Coton d'en bas, 3me Municipalité
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 7 3/4 h. P. M.

De la rue du Canal:

Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière do à 8 1/2 heures P. M.

Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames.

Billets à vendre au No 32, rue des Magasins
28 mars—1an

BEURRE DE GOSHEN—12 firkins beurre frais, actuellement en déchargement et à vendre par J. W. STANTON & CO.
23 nov Coin Magasins & Lafayette

FAYENCE—30 mannes fayence anglaise, bien assortie, pour les marchés du Mexique, attendues par le navire Fronderoga, de Liverpool, à vendre par BERNARD TURPIN,
28nov No 38, Vieille Levée.